

2018



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ARMÉE DE TERRE**



**[RAPPORT DU JURY DU CONCOURS
LITTÉRAIRE D'ADMISSION À
L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE
SAINT-CYR]**

Note d'information

Les concours d'accès à l'ESM sont au nombre de six, dont cinq¹ ont été mis en œuvre en 2018 :

- scientifique
- littéraire
- sciences économiques et sociales
- BAC +5
- EOFIA

Le Rapport du jury présenté ci-dessous concerne uniquement les épreuves orales du concours littéraire.

Coordonnées pour obtenir les annales des épreuves écrites :

ENS de Lyon – service des admissions et concours
15, parvis René Descartes - BP 7000 69342 LYON Cedex 07

Lien : <http://www.ens-lyon.fr/formation/admission/vue-archives-du-concours-lettres-et-sciences-humaines>

Les rapports des jurys des concours « sciences économiques et sociales » et scientifique sont eux aussi accessibles :

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-ecoles-de-Saint-Cyr-Coetquidan/Menu-Haut/mediatheque/Concours-ESM-Filiere-science-economique-et-sociale/ESM-Filiere-science-economique-et-sociale-Rapports-de-jury>

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-ecoles-de-Saint-Cyr-Coetquidan/Menu-Haut/mediatheque/Concours-ESM-Filiere-scientifique/ESM-Filiere-scientifique-Rapports-de-jury>

Remerciements

La direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) remercie les membres du jury pour leur implication dans la sélection des meilleurs candidats, en vue de leur admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et dans la carrière des armes.

Il convient de remercier également, et de manière appuyée, l'inspection générale de l'éducation nationale pour l'appui apporté à la composition du jury.

Adresse géographique et postale :

DRHAT / bureau concours
Case n° 120
Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS CEDEX 12

¹ La possibilité d'intégrer l'ESM au niveau Bac+3, si elle demeure prévue par les textes, est suspendue *sine die* depuis 2012.

Table des matières

Avant-propos	4
Mot du président du jury.....	7
1) Épreuve de commentaire-entretien en littérature.....	8
2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie	12
3) Épreuve de mathématiques.....	19
4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie	23
5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire	26
6) Épreuve d'anglais.....	29
7) Épreuve d'allemand.....	35
8) Épreuve d'espagnol.....	40
9) Épreuve d'italien.....	44
10) Épreuve d'arabe moderne.....	47
11) Épreuve de chinois	49
12) Épreuve de russe	52
13) Épreuve de latin - grec.....	55
14) Épreuves sportives	59
Arrêté de nomination des jurys des concours d'admission à l'ESM en date du 7 mai 2018.....	63

Avant-propos

Le concours littéraire offre à des étudiants² de seconde année de classes préparatoires la possibilité d'intégrer l'école spéciale militaire de Saint-Cyr afin de devenir officier de l'armée de terre tout en y poursuivant des études supérieures.

Les classes préparatoires qui offrent un enseignement dans la série sciences humaines/spécialité histoire et géographie se trouvent tant dans des lycées militaires (Internat) que dans des lycées civils, publics ou privés.

Le règlement du concours est fixé par l'arrêté relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr du 29 mars 2016 (JO n° 79 du 3 avril 2016, texte n° 12, signalé au BOC 17/2016) et par l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 (BOC n° 18 du 23 avril 2015, texte 6 ; BOEM 770. 1. 2).

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se sont déroulées dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires <http://www.concours-bel.fr/>

Elles ont permis de classer 135 candidats (120 candidats en 2017).

Le directoire du jury d'admissibilité a fixé la « barre » d'admissibilité à une moyenne de 9,41/20 (9,01/20 en 2017) offrant ainsi à **75 candidats la possibilité de se présenter aux épreuves orales pour 37 places offertes** (idem 2017).

Les moyennes obtenues par les admissibles s'échelonnent de 13,82 à 9,41/20.

Répartition des candidats admissibles

- lycées militaires : **41** candidats (7 filles et 34 garçons)

- lycées civils : **34** candidats (14 filles et 20 garçons)

Parmi les admissibles, 14 candidats ont renoncé à se présenter aux épreuves d'admission (10 filles et 4 garçons, 11 candidats issus des lycées civils et 3 candidat issu d'un lycée du MinArm).

Les épreuves d'admission sont spécifiques au concours de l'ESM.

Elles sont décrites précisément dans deux textes qu'il est impératif de bien lire pour assurer une préparation optimale :

- l'annexe I de l'arrêté susmentionné ;

- l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/CONCOURS du 17 avril 2015 susmentionnée.³

Rappelons qu'il existe **une épreuve spécifique de mathématiques** dont le programme est celui de première et terminale L en vigueur dans l'année de la session. Cette épreuve est d'autant moins à négliger que tous les points obtenus sont pris en compte et que la note peut être éliminatoire⁴.

² Pour éviter d'alourdir le texte, le rapport ne précise pas systématiquement « étudiant(e)s »/« étudiant(e) » « candidat(e)s »/« candidat(e) », « il/elle »/« ils/elles », etc. Ce choix formel ne doit pas faire oublier la place importante des jeunes filles au sein du concours, dont témoigne notamment la répartition des admissibles indiquée ci-après.

³ https://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/index.php?ldpage=1

⁴ Dans les conditions fixées pour l'ensemble des épreuves orales obligatoires, soit une note inférieure ou égale à 4.

Organisées par le bureau concours (section recrutement direct et tardif) de la direction des ressources humaines de l'armée de terre, **les épreuves d'admission se sont déroulées du 11 au 16 juin 2018** au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École.

La présidence ainsi que la vice-présidence sont assumées par des inspecteurs généraux de l'éducation nationale désignés par la ministre des armées avec l'accord de la doyenne de l'inspection générale ; **l'adjoint du président est un officier supérieur de l'armée de terre.**

Les membres du jury sont des professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires dans des lycées de l'éducation nationale. Ils évaluent la performance de chacun des candidats dans le strict respect des programmes et du format des épreuves du concours.

Les candidats ont été accueillis la veille des épreuves pour assister à une réunion d'information. Ceux qui le souhaitent se sont vu proposer un hébergement sur place, en chambre de deux⁵. Le point de restauration leur était accessible à titre onéreux.

Il est rappelé aux futurs candidats qu'ils sont impérativement attendus au jour et à l'heure fixés sur leur convocation en vue d'effectuer les formalités administratives d'accueil et que seuls des retards justifiés seront admis.

Les candidats ont été guidés, encadrés et accompagnés, durant leur temps de présence sur le site, par un personnel dédié qui a mis tout en œuvre pour que chacun soit placé dans des conditions optimales pour l'ensemble de ses épreuves, dans le respect de l'équité.

Les épreuves sont publiques, même si leur organisation au sein d'une emprise militaire en restreint l'accès. Celui-ci est actuellement autorisé aux enseignants en CPGE qui en ont préalablement formulé la demande auprès du bureau concours et dans le respect de règles permettant de préserver la sérénité des candidats.

Au terme de cette session, le jury a pu établir **une liste d'admis permettant d'honorer les 37 places offertes et une liste complémentaire sur laquelle figurent en tant que de besoin 12 noms.**

Le dernier admis en liste principale a obtenu (épreuves écrites d'admissibilité et orales d'admission) une moyenne générale de 11,16/20 (11,77/20 en 2017 pour 37 places offertes). La liste complémentaire correspond aux 12 candidats qui ont obtenu une moyenne générale se situant entre 11,15/20 et 10,38/20.

Répartition des candidats admis

- **lycées militaires : 25** candidats (21 en 2017)
- **lycées civils : 12** candidats (16 en 2017)
- **candidats masculins : 29** candidats (28 en 2017)
- **candidats féminins : 8** candidates (9 en 2017)

Au total, le concours littéraire de l'ESM permet un recrutement diversifié de solide niveau académique. Qu'ils soient issus de lycées civils ou militaires, les candidats étaient, dans l'ensemble, bien préparés. Les meilleurs d'entre eux ont montré l'étendue de leurs connaissances, leur capacité de réflexion juste et cohérente ; ils ont fait la différence, au travers de l'ensemble de leurs prestations, par leur motivation et leur dynamisme.

⁵ Selon les disponibilités. Cette faculté est conditionnée par les obligations de sécurité et contraintes de service et peut donc ne pas être reconduite d'une année sur l'autre.

Pour les épreuves sportives qui réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires et correspondant aux exigences du métier d'officier (la volonté, l'endurance et la résistance), les candidats du concours littéraire sont apparus motivés et bien entraînés, avec une moyenne générale de 13,75 sur l'ensemble des épreuves.

Mot du président du jury

Comme lors de la session précédente, la sérénité a caractérisé la session 2018 du concours littéraire d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. La majorité des préparateurs a atteint un niveau académique fort honorable, parfois excellent, dont témoignent, dans le rapport du jury, de nombreuses expressions de satisfaction des examinateurs. Ce concours, qui n'a pas connu cette année de modifications d'épreuves, n'en connaîtra pas non plus en 2019, ce qui ne peut qu'apporter de la sécurité aux futurs candidats et à leurs enseignants.

J'adresse mes félicitations aux admises et aux admis (sans oublier de remercier leurs professeurs pour l'efficacité des formations dispensées) : ils ont fait preuve de grandes qualités reposant sur une solide préparation universitaire et sportive. Je leur souhaite de poursuivre les études enrichissantes proposées à l'ESM et de trouver un plein accomplissement dans la carrière d'officier de l'armée de terre.

Présidant pour la deuxième année le jury du concours, j'ai à nouveau apprécié aussi bien l'engagement et le professionnalisme du bureau concours de la DRHAT et des personnels mobilisés par ce bureau que l'engagement et le professionnalisme des professeurs examinateurs. À tous (sans oublier le vice-président Dominique Obert et l'officier supérieur adjoint du président le colonel Sylviane Chevalier), j'adresse le témoignage de ma reconnaissance.

Yves PONCELET

Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président du jury du concours littéraire

Pour chaque épreuve orale d'admission, sont brièvement rappelés les attendus du concours au regard de l'arrêté du 29 mars 2016 et de l'instruction du 17 avril 2015.

Puis les membres du jury proposent un bilan détaillé de la manière dont se sont déroulées les épreuves lors de la session 2018.

Ce bilan est suivi de conseils pour les futurs candidats et d'exemples de sujets proposés lors de cette session.

1) Épreuve de commentaire-entretien en littérature

Coefficient 12

Cadre réglementaire

Cette épreuve se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes à dimension ou à visée argumentative hors programme (œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)) pour en proposer une problématique.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte(s) étudié(s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Explicitation de l'épreuve

Le commentaire-entretien en littérature porte sur un texte d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes extrait d'une œuvre littéraire de langue française du 16^e siècle à nos jours.

La méthode est laissée au choix du candidat (commentaire organisé, lecture analytique, commentaire au fil du texte).

Le commentaire est une épreuve qui articule description, analyse et interprétation du texte.

La lecture à haute voix, soignée, met en relief les grandes inflexions de l'extrait.

Le candidat doit mobiliser ses connaissances en matière d'histoire littéraire et d'analyse stylistique en les mettant avec justesse et pertinence au service de l'interprétation. Il doit également mettre en évidence la logique et la stratégie argumentatives du texte, les moyens d'un art de convaincre et de persuader, les jeux entre l'explicite et l'implicite, les tensions et les ambiguïtés éventuelles du propos. Au terme du commentaire, le candidat s'est approprié le texte en ayant cerné l'interaction entre forme et sens.

Le choix de textes à dimension ou visée argumentative tirés de genres divers doit permettre d'aborder les grandes questions sur l'homme et la société.

Rapport de l'examinateur : M^{me} Laure BLANC-HALÈVY

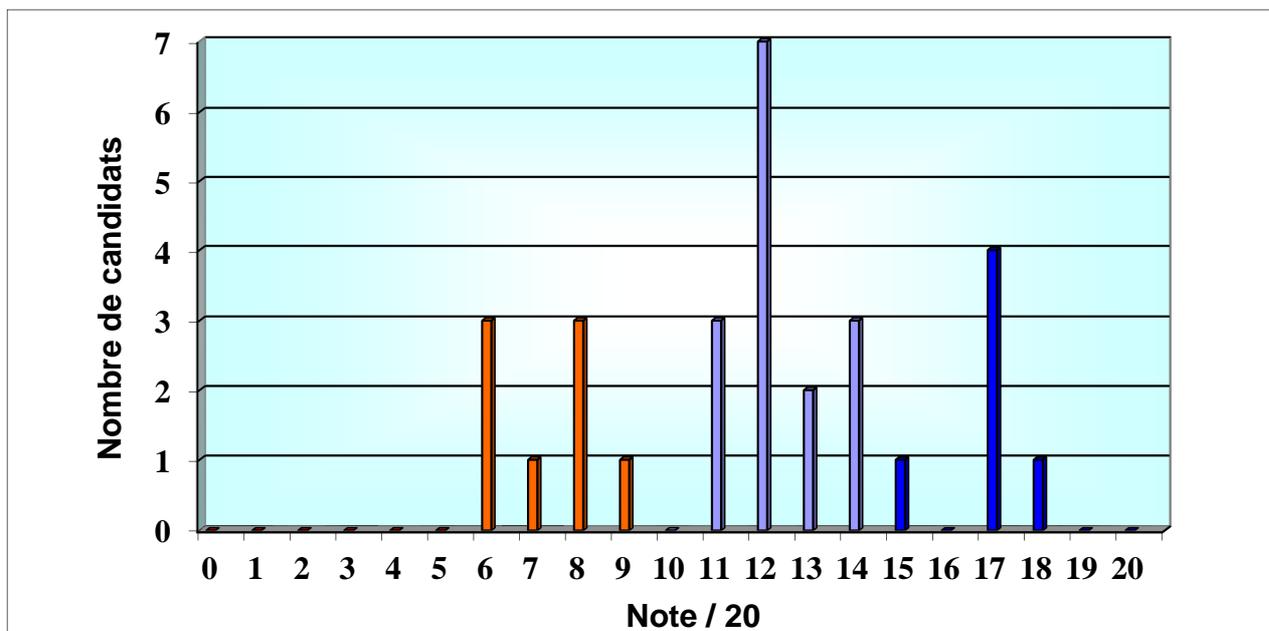
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **34**

-Note maximale obtenue : **18 / 20**

-Note minimale obtenue : **06 / 20**

-Moyenne : **11,58 / 20**



Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve porte sur un texte à visée argumentative d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes extrait d'une œuvre littéraire de langue française du XVI^e siècle à nos jours. Le temps de préparation est d'une heure. Le temps de passage est de 25 minutes.

L'épreuve comprend deux parties : un exposé du candidat de 15 minutes et un entretien de 10 minutes avec le jury. L'exposé se compose d'une introduction, d'une lecture intégrale de l'extrait, d'un plan et d'une problématique. Ensuite le candidat propose un développement (lecture analytique ou commentaire organisé) qui se termine par une brève conclusion.

Une horloge est présente dans la salle pour permettre au candidat d'évaluer son temps de parole.

Commentaires généraux

Il s'agit d'une session en demi-teinte comme en témoigne la moyenne des notes (11,58) par rapport à l'année précédente (12,93). Le jury a certes eu le plaisir d'assister à certains exposés de très bonne qualité mais plusieurs candidats n'étaient manifestement pas suffisamment préparés à l'épreuve dont ils ignoraient les codes. On rappellera donc l'importance de la lecture du rapport.

Commentaires particuliers

Commentaire des différentes étapes de l'épreuve

Le temps de parole de 15 minutes a été globalement respecté, à quelques exceptions près (dont une notable : un candidat a proposé un exposé de 7 minutes).

L'introduction, qui doit aller à l'essentiel (situer rapidement l'œuvre dans son contexte : siècle, mouvement littéraire, éventuellement informations sur l'auteur) a donné quelquefois lieu à des considérations trop générales tirées des usuels à disposition en salle de préparation (*Le Robert 1 et 2*). Il est à rappeler que le contenu de tels ouvrages n'a pas vocation à figurer tel quel dans l'exposé du candidat.

Cette année plusieurs candidats ont demandé s'ils devaient lire le texte ; certains n'en ont lu qu'un passage ; d'autres ont pris le parti de s'abstenir de lire. Or la lecture est un moment important de l'épreuve. Il s'agit de souligner les moments forts du texte et en omettant des mots, voire en les lisant de façon incorrecte, on perd ce qui fait l'intérêt du passage.

Le plan et la problématique acquièrent une légitimité plus grande s'ils interviennent après la lecture car ils procèdent de cette même lecture. Pour le premier, qui a parfois été purement et simplement oublié, il ne s'agit pas d'un découpage arbitraire mais plutôt d'une mise en évidence des scansion du texte qui vont permettre de construire une analyse. On rappelle ici que la problématique consiste en une question posée sur / par le texte, question qui permettra de proposer une lecture personnelle de l'extrait. La problématique consiste donc en un véritable projet de lecture qui permet d'éclairer le texte proposé, d'en cerner les enjeux. Pour l'examineur, il s'agit d'avoir mieux compris le texte ou du moins d'avoir compris sa spécificité à la fin de l'exposé du candidat. Dans ces conditions on ne pourra pas se satisfaire d'une problématique qui reprend le découpage du texte. Donnons plutôt un exemple de ce qui a pu être entendu de tout à fait pertinent : face à un sonnet de Tristan Corbière, une candidate qui s'interroge sur le caractère autotélique de la création poétique au XIX^e siècle montre qu'elle a cerné les enjeux de la *modernité* qui se prend elle-même comme sujet.

Ensuite, l'étude du texte est faite majoritairement sous forme de lecture analytique, même si le commentaire organisé est possible et a été utilisé par plusieurs candidats avec succès. Dans la perspective du texte argumentatif, on demande de montrer comment la thèse de l'auteur se fonde sur des arguments eux-mêmes étayés par des exemples. Dans *Les aventures de Télémaque*, Fénelon utilise la fiction héritée de *L'Odyssée* et met en scène le jeune Télémaque répondant aux questions d'une assemblée de sages chargée de choisir un nouveau roi. L'argumentation de Télémaque se démarque des autres orateurs par son caractère philosophique et moral (il s'agit de défendre de façon abstraite des valeurs comme la liberté et l'égalité) mais aussi et surtout par le caractère expressif des exemples qui multiplient les énumérations et les anaphores dans le but d'imager la réflexion. Ainsi la force de l'argumentation découle à la fois de la puissance du concept et de la variété de la forme.

Enfin, la conclusion a pour objectif de récapituler les points centraux du développement et de proposer une ouverture thématique ou historique sur la question posée par le texte. Ce qui permet de faire une transition avec la dernière partie de l'épreuve : l'entretien. Par exemple, concluant un exposé sur un extrait de *l'histoire d'un voyage fait en la Terre de Brésil* de Jean de Léry par une réflexion sur le relativisme dans la littérature, un candidat a tenté d'en montrer l'évolution, du texte « Des cannibales » tiré des *Essais* de Montaigne jusqu'aux *Tristes Tropiques* de Lévi-Strauss en passant par le discours du vieillard Tahitien dans le *Supplément au voyage de Bougainville* de Diderot. Ce panorama montre les étapes d'un décentrement du regard qui a pour but de mettre en évidence ce que Lévi-Strauss nomme « l'ethnocentrisme ».

L'entretien est de 10 minutes et fait partie intégrante de l'épreuve. Certes il s'agit toujours de revenir sur certaines erreurs qui nécessitent une reformulation adéquate. Mais il s'agit aussi de solliciter la culture générale du candidat en établissant des rapprochements avec d'autres disciplines comme la philosophie, la sociologie, l'histoire. À cet égard, on a constaté des lacunes inquiétantes chez certains candidats, comme l'un d'entre eux qui, après avoir expliqué un extrait de *Micromégas* de Voltaire, s'est révélé incapable de citer une autre œuvre du même auteur qui utilise le procédé du conte philosophique. On n'attend certes pas un savoir encyclopédique mais certaines références demeurent nécessaires pour envisager la lecture de n'importe quel texte. Ces références sont littéraires mais aussi conceptuelles. La notion d'ironie a été particulièrement maltraitée cette année, certains la voyant là où elle n'était pas et d'autres ne la percevant pas là où elle était. On rappellera que l'ironie, loin de se résumer à l'antiphrase est un procédé de décalage entre ce que l'on dit et ce que l'on pense. Ce procédé donne lieu à une double lecture, un double sens comique, pathétique ou acerbe. La présence de l'ironie est parfois difficile à évaluer mais celle du comique a elle aussi posé des problèmes à certains. S'il n'est pas décelé chez Beaumarchais dans un extrait piquant du *Barbier de Séville* où Rosine berne le vieux barbon Bartholo en faisant semblant de

s'évanouir et en commentant sa ruse avec malice, il est paradoxalement relevé dans une scène pathétique de *Tous les matins du monde* où le vieux musicien misanthrope Sainte-Colombe fait preuve d'une violence désespérée en fracassant une chaise...

Quoi qu'il en soit, plusieurs candidats ont livré des prestations précises, cultivées et parfois passionnées qui ont donné lieu à un véritable débat constructif en fin d'épreuve.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

La lecture du rapport est primordiale pour savoir comment se déroule l'épreuve (temps imparti ; lecture).

Une remise à niveau concernant les registres et les tonalités serait souhaitable car plusieurs confondent le registre tragique (qui a pour but de susciter chez le lecteur terreur et pitié) et le registre pathétique (qui a pour but de susciter la compassion) ainsi que le registre comique (qui a pour but de susciter le rire) et l'humour (qui fait sourire).

En plus des cours de grande qualité nourries en classe préparatoire, la fréquentation de manuels du secondaire et d'anthologies permet des progrès significatifs. Enfin, la pratique régulière de l'exercice du commentaire-entretien est très formatrice car c'est une épreuve exigeante mais qui offre une belle marge de progression et des résultats à celles et ceux qui la préparent sérieusement. Le plaisir du texte passe par la saisie de ce qui fait la spécificité du regard sur le monde qu'un auteur nous propose.

Liste des œuvres à partir desquelles les textes ont été choisis

Littérature du XVI^e siècle : Du Bellay, *Les Regrets* ; Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil*

Littérature du XVII^e siècle : Fénelon, *Les Aventures de Télémaque* ; Racine, *Britannicus*

Littérature du XVIII^e siècle : Beaumarchais, *Le Barbier de Séville* ; Voltaire, *Micromégas*

Littérature du XIX^e siècle : Corbière, *Les Amours jaunes* ; Musset, *On ne badine pas avec l'amour* ; Zola, *Discours prononcé aux obsèques de Guy de Maupassant*

Littérature du XX^e siècle : Proust, *Le Côté de Guermantes* ; Quignard, *Tous les matins du monde*

Littérature du XXI^e siècle : Dongala, *Photo de groupe au bord du fleuve*.

2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie

Coefficient 12

Cadre réglementaire

Le commentaire-entretien de philosophie porte sur un texte d'une longueur de 25 lignes environ et extrait d'une œuvre philosophique d'un auteur majeur de l'Antiquité, du Moyen-Âge, des périodes moderne ou contemporaine.

Le texte proposé s'inscrit dans les domaines de la métaphysique, de la science, des sciences humaines, de l'art et de la technique, de la politique et du droit, de la morale.

En expliquant le texte de manière ordonnée, le candidat doit s'attacher à sa compréhension précise, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique. Il veille à formuler le problème qui y est soulevé. Ce faisant, il met en œuvre, de manière progressive et cohérente, une réflexion qui s'appuie sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence. Il élabore des distinctions conceptuelles, explicites et examine des arguments pour développer un questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux.

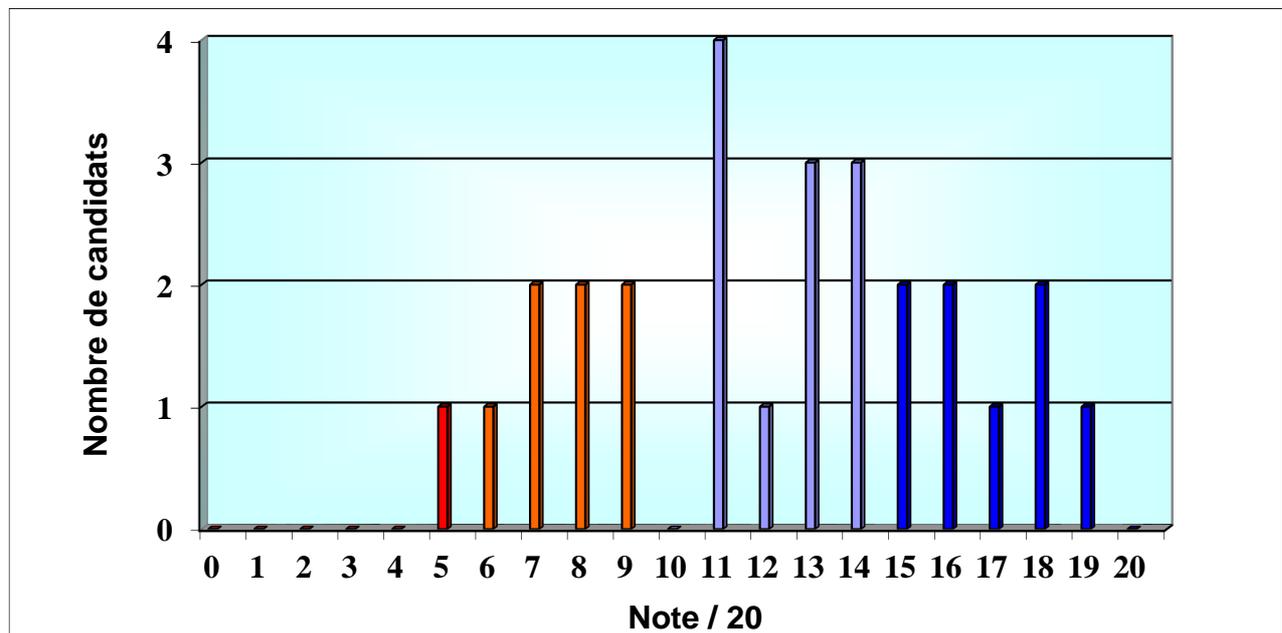
Rapport de l'examineur : Monsieur Roderick-Pascal WATERS

Nombre de candidats interrogés : 27

Note maximale obtenue : 19 / 20

Note minimale obtenue : 05 / 20

Moyenne : 12,22 / 20



Nature et déroulement de l'épreuve

L'examineur propose un texte (exceptionnellement deux) présentant un intérêt philosophique. Le candidat procède à la lecture du texte et, après une courte introduction, effectue une analyse associée à une mise en perspective critique. Il doit expliquer le texte, en dégager le sens (dans leur unité s'il s'agit de deux textes) et en analyser la construction et les formulations. L'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes. Le candidat est d'abord interrogé sur certains aspects de sa présentation et sur des points complémentaires, puis il est invité à élargir sa réflexion.

Commentaires généraux

Programme de l'épreuve

En vertu de la liste des domaines thématiques énumérés par les instructions officielles, il est à noter que le choix de textes effectué par l'examineur n'est en aucune manière contraint par les programmes spécifiques des diverses épreuves de philosophie des ENS en vigueur l'année du concours.

Pour ce qui est de la liste des auteurs éventuels, elle tend à converger vers la liste bien connue faisant partie des programmes du baccalauréat, mais en droit elle ne s'y limite pas. Comme en atteste la liste de sujets proposés qui figure en fin de rapport, tous les auteurs mobilisés cette année en faisaient certes partie.

Enfin, la longueur-type des textes (notons qu'aucun double-texte n'a été proposé, pas plus cette année que les trois précédentes) qui est fixée à « 25 lignes environ », aura une fois encore été soigneusement respectée, la longueur des textes ayant été comprise entre 24 et 26 lignes exactement.

De manière générale, les candidats doivent être pleinement assurés que, année après année, un soin extrême est appliqué à la sélection des auteurs, des œuvres, des éditions, des extraits exacts et des domaines engagés.

Déroulement chronologique exact de l'épreuve

Voici notre candidat pourvu de son texte : il dispose dès lors d'une heure pour élaborer son commentaire en salle de préparation. À l'heure précisément prévue pour son passage, il est conduit en salle d'examen où il se voit accueilli, et où lui sont également confirmées les conditions de l'interrogation. L'exposé se doit de commencer par la lecture complète et à voix haute du texte proposé, puis le candidat prononce son exposé, ce qui constitue le premier moment de l'épreuve, au cours duquel le candidat est seul à s'exprimer, dont la durée est fixée à environ quinze minutes.

À l'issue de ce délai intervient alors un second moment, dont la durée est fixée à dix minutes (sans débordement possible), au cours duquel l'examineur s'entretient avec le candidat (essentiellement sous la forme de questions qui lui sont soumises) afin, selon les situations et les opportunités, de reprendre ou préciser tel ou tel élément, ou encore d'élargir (avec modération) les horizons de l'exposé, la visée prioritaire de l'entretien étant d'amender, de compléter ou de perfectionner l'exposé initial. Le candidat est ensuite remercié de sa prestation : l'épreuve est terminée et n'aura pas excédé, de la lecture du texte au mot de la fin, la durée de vingt-cinq minutes.

Relevons bien que les instructions officielles stipulent expressément que « l'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes » : il faut donc bien comprendre que tout candidat dont l'exposé n'atteint pas les quinze minutes renonce au temps de parole correspondant, car dès qu'il n'est plus seul à parler, mais qu'il se voit poser des questions, l'entretien a *de facto* commencé. Toutefois, l'examineur, par tradition de courtoisie, indique systématiquement à un candidat trop concis le temps de parole disponible restant, et l'invite à proposer tout complément qu'il juge nécessaire avant que ne commence l'entretien *stricto sensu*.

Symétriquement, l'entretien est une composante nécessaire de l'épreuve, et un enjeu manifeste d'égalité de traitement des candidats s'attache aux conditions dans lesquelles il a lieu. Dès lors, si un candidat dépassant les quinze minutes de parole initiale n'est pas abruptement interrompu, il est en revanche poliment mais fermement invité, dans un délai bref mais opportun, à prendre désormais part à l'entretien. Précisons que le candidat (clairement averti avant que l'épreuve ne commence) n'est plus prévenu de son interruption imminente : si l'examineur tâche en effet d'exercer au mieux la vertu aristotélicienne de prudence, il l'applique désormais en l'espèce à identifier le moment opportun du passage à l'entretien (qui, dans l'écrasante majorité des cas de dépassement, aura lieu *de facto* bien avant la fin de la seizième minute).

Cette année, les prestations étaient le plus souvent parfaitement calibrées (certaines à la seconde près, ou presque), et si quelques candidats ont tout de même été interrompus, cela ne les a toutefois pas empêchés d'éventuellement bien réussir. En revanche, quelques autres se sont exprimés en première instance moins de douze ou treize minutes, ce qui semble bien indiquer dans les faits quelque carence, plus ou moins préjudiciable selon les situations (l'exercice étant bien proportionné au temps disponible, qui inclut la lecture du texte, rappelons-le) : au mieux, un exposé pertinent, mais qui néglige quelque peu le détail argumentatif et conceptuel du texte ; au pire, une prestation s'écartant périlleusement du cadre formel de l'exercice.

Commentaires particuliers

Exposé du candidat

Le texte doit être d'abord lu à voix haute. Cette toute première démarche, qui permet véritablement d'ouvrir l'espace de l'analyse et de la discussion, gagne à ne pas être négligée. Certains candidats, pourtant attentifs à de nombreux détails de forme de tous ordres, ne se donnent pas les moyens d'une lecture fluide et correcte : mots oubliés, nombreuses hésitations et reprises, passage d'une lecture menée tambour battant à une fin de texte ânonnée ne sont pas plus rares cette année que les précédentes, même si la dynamique d'ensemble semble, en la matière, demeurer relativement bonne. L'examinateur entend inlassablement rappeler que cette lecture inaugure la prestation : cette année encore, il a ainsi dû interrompre et rappeler poliment à l'ordre un très faible nombre de candidats, à qui il venait pourtant d'indiquer à l'instant cette règle simple de déroulement, mais qui semblaient inexplicablement déterminés à prononcer coûte que coûte quelque *incipit* introductif préalable à la lecture du texte. Mais le phénomène est resté marginal, et aucune lecture particulièrement atypique n'aura été entendue ; attention toutefois à ne pas omettre de ligne (mésaventure étrangement récurrente sur certains textes).

L'analyse doit ensuite être introduite pour, de préférence, manifester le thème, le problème (impérativement), la thèse et la structure argumentative du texte. Si la qualité des introductions est restée globalement bonne, il est toutefois à noter qu'un nombre significatif de candidats n'a pas daigné cette année indiquer précisément les bornes du découpage retenu (*cf. infra*). Le seul candidat dont l'introduction était vraiment défailante (voire, sous un certain rapport, absente) n'avait manifestement pas lu la version 2017 du présent rapport, et n'a pu mettre ses qualités intellectuelles manifestes qu'au service d'une prestation certes non pas désastreuse, mais irrémédiablement désordonnée.

Suivant les recommandations fournies les deux années précédentes, presque aucun candidat n'a confondu le problème *posé et discuté par le texte*, et un problème *que poserait le texte en lui-même*. Puisque les recommandations données en ce sens ont donné du fruit, nous nous permettons de les reproduire cette année encore : il n'est pas d'abord question d'indiquer en quoi le texte serait critiquable, avant même de l'avoir expliqué (c'est-à-dire avant de l'avoir véritablement et poliment écouté), mais de concevoir en réaction à quel problème (explicité ou non sous cette forme dans le passage proposé) la rédaction du texte pourrait être comprise ; il s'agit donc du problème (préalable ou actuel) que s'est posé (ou qu'aurait pu se poser, ou que s'est éventuellement posé, etc.) l'auteur, et non pas de la propre réaction problématique postérieure du candidat ou de la candidate ; celle-ci est bienvenue, mais ne peut constituer la clef de lecture du texte et de son intérêt philosophique intrinsèque, au risque de s'employer à méthodiquement recouvrir le texte de sa propre perplexité, et donc de s'employer à ne guère le comprendre avant de le critiquer.

Concernant la structure du texte, rappelons qu'il est souhaitable non seulement de l'énoncer, mais d'en rapporter explicitement le découpage à des lignes précises : d'autant plus que, par commodité, tous les textes proposés sont numérotés de cinq lignes en cinq lignes dans la marge de gauche. Cette année, *bis repetita*, trop de candidats n'ont pas suivi cette recommandation : nous l'appuyons donc, encore et toujours, car elle n'est pas ornementale et permet à l'examinateur d'annoter son propre exemplaire du sujet avec un maximum de commodité, et sans devoir se distraire

inutilement du propos des candidats tandis qu'il tâche de conjecturer les bornes exactes du découpage proposé.

Par suite, l'analyse proprement dite du texte doit elle-même être ordonnée ; elle ne saurait consister en un bloc indivis, mais doit manifester une articulation qui, linéaire ou thématique, ordonne un propos évoluant dans son ensemble comme dans son détail de manière progressive et cohérente.

Le candidat doit s'attacher à la compréhension précise du texte, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique : en d'autres termes, l'exercice est prioritairement une explication du texte, et nul ne saurait ici se dispenser d'une analyse précise et exhaustive du texte, ce qui (soit dit en passant) réserve les plans non-linéaires aux candidats spécifiquement entraînés à les mener à bien de façon satisfaisante et systématique. Comme en 2017, cette année aucun candidat n'a retenu cette option *de facto* risquée.

Le candidat doit aussi produire une réflexion s'appuyant sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence, c'est-à-dire qu'il ne saurait se dispenser d'une dimension de commentaire, qui met le texte en relation avec d'autres textes, d'autres systèmes, d'autres arguments et d'autres concepts ; mais ce, exclusivement à des fins d'analyse, et non de « placage » ou de vaine (et pédante) « démonstration de force ». En somme, c'est la conjonction pertinente et la synergie raisonnable entre les logiques d'explication (certes prioritaire) et de commentaire qui président à l'élaboration des distinctions conceptuelles, à l'explicitation et à l'examen des arguments, plus encore au développement d'un authentique questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux. Car, si les enjeux d'un texte ne sont pas pleinement appréhendés par celui ou celle qui néglige de l'insérer dans un réseau conceptuel culturellement acquis, symétriquement, c'est en revanche le texte proprement dit qui ne serait pas réellement lui-même pour celui ou celle qui néglige de l'expliquer correctement avant que de (prétendument) le commenter. Évoquons ici le cas d'un candidat assurément très cultivé qui, avant même la fin de son introduction à l'analyse d'un texte de Sartre, avait déjà convoqué Aristote, Descartes et Spinoza... sans pour autant réussir à produire ensuite, au cours des vingt-cinq minutes de l'épreuve, une analyse raisonnablement claire et distincte du sens et de la portée de plusieurs propositions cardinales du texte (dont cette célèbre affirmation sartrienne selon laquelle « en se choisissant » chacun d'entre nous « choisit tous les hommes »).

Enfin, il est bien entendu de bonne pratique que le candidat produise une conclusion opportune (et proportionnée au temps dont, à cet effet, il dispose encore ou ne dispose plus) pour ressaisir les acquis de l'analyse.

Entretien avec l'examineur

Que les futurs candidats n'aient crainte : ainsi que nous l'annoncions *supra*, l'entretien est bienveillant, et s'ordonne explicitement au souci de manifester au mieux les qualités d'un candidat. Dans cette mesure, il se fonde entièrement sur la prestation effective et individuelle qui vient d'être réalisée sur un texte donné : aucune question n'est préparée d'avance, toutes proviennent de la prestation du candidat ou de la candidate. Certes, dans la mesure où plusieurs candidats composent sur le même texte, il peut arriver qu'une ou plusieurs question(s) identique(s) est/soient posée(s) à différents candidats (ce qui s'avérera d'ailleurs utile à des fins de classement), mais à la condition expresse que leur prestation individuelle appelle spontanément cette/ces question(s), dont la formulation est ensuite en quelque sorte homogénéisée par l'examineur.

Les questions posées en entretien correspondent à un nombre fini de cas de figure et de possibilités :

1. **Des faux-sens ou contresens ont été malencontreusement réalisés** : des questions vont être posées, et en y répondant avec soin et discernement le candidat pourra se reprendre. Qui se braque alors, ou répète (voire soutient *mordicus*) ses erreurs, ne tirera pas grand profit de ce type de questions ; inversement, qui sait véritablement écouter, et relancer à de nouveaux frais sa réflexion, se rendra service. Dans les faits, grâce à des entretiens déjà attentifs et réactifs, plusieurs

candidats purent cette année encore relever leur note plus ou moins considérablement. Quand, dans les faits, un candidat termine l'épreuve en atteignant un 16/20 qui semblait rigoureusement inaccessible à l'issue du premier quart d'heure, il y a là une belle démonstration de qualités (au premier rang desquelles la réactivité intellectuelle et le courage) assurément utiles à un futur officier. Précisons que l'examineur a pour règle de s'efforcer de ne choisir que des textes qui soient déjà honorablement compréhensibles par un lecteur suffisamment méthodique, patient et attentif ; il faut d'ailleurs avoir pleine confiance dans le fait que la même règle préside au choix (voire à la modification documentée) des traductions, systématiquement retenues en vertu d'une double exigence de rigueur scientifique et de service rendu aux candidats. En somme, tout candidat malheureux peut raisonnablement considérer que parmi ses manquements se trouve toujours un échec à correctement « lire » (au sens fort, mais aussi en toute simplicité) les 25 lignes (environ) du texte qu'il a sous les yeux.

2. Des passages ou concepts du texte ont été négligés ou oubliés : ils feront l'objet de questions. D'où l'absence totale d'intérêt que revêt le fait de peu ou prou bâcler son explication, pour présenter (au plus vite) un « commentaire détaché » sur le texte (ou plutôt à l'occasion du texte) : car les vertus n'en seront jamais suffisantes pour compenser efficacement le déficit d'explication proprement dite, qui doit être la priorité de tout candidat. Il est évidemment exclu, pour cette même raison, de réduire le texte à un échantillon de passages qui seuls auraient vocation à être expliqués.

3. Des enjeux, ou des possibilités de commentaire, ont été négligés, ou imparfaitement dégagés par une explication qui demeurait trop près du texte, et/ou ne se souciait pas assez de commenter, ou commentait mal à propos : des questions plus générales peuvent se charger d'amorcer une salutaire ouverture. Il est à noter que, de manière générale, les questions sur des auteurs et doctrines extérieurs au texte proposé portent primordialement sur des éléments avancés par le candidat, et ne sont généralement posées qu'après épuisement des possibilités d'amendement direct de l'explication proprement dite. En revanche, il n'y a rien de surprenant à ce qu'un candidat ne nourrissant son propos d'aucune référence extérieure soit, par le biais d'un questionnement explicite, appelé à un certain point de l'entretien à faire intervenir des références courantes sur le sujet (le *fair-play* de l'examineur en la matière ayant même pu le conduire cette année à solliciter un candidat en des termes aussi ouverts que « faites-donc discourir ce texte avec le philosophe de votre choix », sans qu'il en ressorte d'ailleurs un résultat bien éclatant). Inversement, l'examineur ne peut que manifester son contentement quand le meilleur candidat (dont la prestation aura mérité un splendide 19/20) expose l'usage raisonné que l'on peut faire de la lecture d'Étienne Gilson pour articuler, avec nuance et dans une langue exceptionnellement soignée, la pensée de Bacon à ses possibles sources médiévales, ou encore quand la prestation d'une candidate (notée 18/20) en vient à reposer méthodiquement sur la connaissance précise (et en grec ancien) d'une série pertinente de notions et sentences platoniciennes.

4. Le texte a été expliqué et commenté de façon très satisfaisante : dans ce cas et dans ce cas seulement, l'examineur pourra poser des questions ne visant qu'à approfondir concepts et références, éventuellement de façon exigeante, mais cette fois aux seules fins de faire usage des quelques derniers points demeurant à attribuer dans l'échelle de notation.

5. Enfin, en marge des questions directement relatives à son exposé, le candidat pourra se voir interrogé de façon plus large (et ouverte) sur les enjeux du texte mis en perspective au regard de ses prétentions professionnelles ou de son expérience de vie. Pour information, cette année comme la précédente et toujours sans raison particulière, les occurrences de ce cas de figure auront *de facto* été plutôt rares. Par ailleurs, contrairement à ce que la formulation des précédents rapports pouvait peut-être laisser entendre, notons que ce type de question n'implique pas spécialement la perfection du reste de la prestation. L'ordre de la présente typologie des questions possibles, numérotée de 1 à 5, n'est donc pas à strictement comprendre comme un ordre de satisfaction ou de perfection progressive.

Profil des candidats

L'ensemble des recommandations déjà prodiguées suppose par ailleurs que le candidat fasse usage d'un niveau de langue adapté, établisse une situation de communication digne et studieuse, et manifeste un soin vestimentaire au moins élémentaire.

De manière plus générale (et peut-être moins triviale), passé un certain cap de qualité intrinsèquement philosophique, la capacité à rayonner devient, non pas un critère, mais un paramètre organique de l'évaluation : le concours recrute en effet de futurs officiers, qui ne pourront faire l'économie de ce caractère moral. Que le rayonnement en question passe avant tout par la profondeur exceptionnelle du propos, de l'intelligence conceptuelle ou de la culture, ou qu'il passe plutôt par une certaine tenue, aisance et solidité palpable dans la situation même d'énonciation (bien entendu associée à une très forte compétence philosophique), il demeure dans tous les cas un réquisit des notes les plus élevées. Le concours 2018 a eu son lot de prestations excellentes, et qui d'ailleurs s'avèrent parfaitement indépendantes de tout préjugé sur la chance ou non de composer sur tel ou tel texte, tel ou tel auteur. La note la plus basse et la note la plus élevée ont été obtenues sur le même texte, et le sujet qui fut de très loin le plus favorable statistiquement (jusqu'à un remarquable 17/20 récompensant une prestation audacieuse, méthodique et vivante) aura été un extrait d'Averroès qui croisait épistémologie et métaphysique. En somme, la moyenne de l'épreuve peut fluctuer selon les années, mais la « relève », c'est-à-dire l'excellence, ne vient point à manquer.

Répetons enfin, encore et toujours, qu'aucune érudition ni aucune posture ne sont à *elles seules* aptes à produire une prestation de qualité. Toutefois, quand tel candidat impeccablement mis, très digne mais dynamique, soucieux du texte et (globalement) très efficace, en vient à mobiliser avec aisance et pertinence une véritable érudition de chartiste, force est de reconnaître que ce ne sont pas quelques menues lacunes qui l'empêcheront d'accéder à la note de 18/20.

Niveau général de l'épreuve

Les prestations réalisées par les candidats furent dans l'ensemble très satisfaisantes, sans peut-être atteindre le niveau général (exceptionnel) de l'année dernière. En revanche, les prestations vraiment défailtantes furent cette année particulièrement rares. Faut-il en tirer la conclusion que les candidats sont majoritairement de très bons, voire d'excellents (apprentis) philosophes ? Certes non ; mais il faut en revanche en conclure qu'un nombre certain d'entre eux possède un véritable fonds culturel et une bonne capacité de compréhension des textes, et plus encore que lorsque l'une ou l'autre qualité vient à leur manquer, beaucoup sauront se rendre pugnaces, et tireront un parti au moins honorable de l'entretien. C'est là l'indice d'une préparation de qualité, d'évidence, comme d'une motivation réelle.

Cela n'a cependant pas épargné à certains candidats de faire fausse route, voire de s'enfermer méthodiquement dans certaines erreurs au cours de l'entretien, atteignant le stade de la faute, et la notation (éventuellement assez basse) correspondante. Les deux prestations ayant obtenu les notes les plus basses furent à cet égard significatives : comment en particulier conclure vingt-cinq laborieuses minutes, dont dix passées sous la tutelle bienveillante de l'examineur, en prêtant à Cournot l'idée que nous disposerions de « *traces* de l'avenir », ou qu'il serait question de « *prédire* le passé » ?

Signalons à propos du rôle de l'entretien dans l'économie générale de l'épreuve que, dans le cas général et à la différence peut-être de ce que l'on voit parfois annoncé à propos d'autres concours, l'évaluation ne saurait être distribuée entre une note-plancher initiale dont s'assurerait le candidat par sa prestation des quinze premières minutes, que viendrait ensuite agrémenter, éventuellement relever, l'échange avec l'examineur ; au contraire, l'exercice est un tout. Il arrive qu'une prestation initialement prometteuse en vienne à s'embourber, ou à révéler que des aperçus potentiellement singuliers (voire captivants sur le moment) ne reposaient pas sur une compréhension fondamentale du texte suffisamment convaincante.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Conclusion

Le niveau du concours demeurant cette année fort bon, les candidats sont très largement parvenus à ne pas cumuler des défauts de différents ordres, ce qui les a collectivement conduits à une moyenne générale solide. Les quelques prestations vraiment fragiles sont demeurées le fait de candidats qui ne s'étaient pas donnés tous les moyens de réussir, aussi diverses que soient les réalités recouvertes par cette expression (défaut de méthode, absence de remise en question personnelle, impréparation académique, etc.) – sachant que, *bis repetita*, les notes les plus faibles s'expliquent toutes en dernier ressort par des difficultés persistantes face au texte, qui s'expriment de manière variée et plus ou moins innocentes, et dont le poids est hélas demeuré décisif à l'issue des vingt-cinq minutes de l'épreuve prise comme un tout.

À l'autre bout du spectre, les meilleures prestations ont donné comme l'année dernière le sentiment que « la relève était assurée », et que l'ESM de Saint-Cyr motive manifestement des candidats pourvus d'un bagage philosophique tout à fait conséquent (et même : vivant), s'exprimant dans une langue d'une grande richesse conceptuelle, et solidement pourvus de capacités d'analyse particulièrement perspicaces. L'on imagine tout à fait spontanément les meilleurs candidats dans leur future fonction d'officier.

De manière générale, rappelons enfin qu'il s'agit ici d'un concours, et qu'ainsi la notation, certes rigoureusement ancrée dans le niveau effectif de la prestation des candidats, n'en a pas moins pour fonction première de *classer* ces derniers, plutôt que de les *évaluer*.

Conseils aux candidats

Les conseils donnés aux candidats sont d'une grande simplicité, et (à l'instar de l'essentiel du présent rapport, qui se veut utilisable de façon autonome) demeurent inchangés d'une année sur l'autre :

- **cultivez-vous, et dotez-vous d'un bagage philosophique personnel, varié, profond et approprié,**
- **ayez le respect, le soin et le souci des textes, des concepts, des problèmes et des arguments,**
- **veillez à conserver et développer vos capacités de réaction, d'écoute, de remise en question et de dialogue,**
- **prenez la véritable mesure du sens à donner à votre candidature, et nourrissez-en votre motivation et votre comportement.**

Exemples de sujets proposés (œuvres à partir desquelles ont été choisis les textes soumis aux candidats)

Platon, *La République*

Aristote, *Physique*

Marc-Aurèle, *Pensées*

Averroès, *Discours décisif*

Francis Bacon, *Novum organum*

Gottfried Wilhelm Leibniz, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*

Augustin Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances (...)*

Jean-Paul Sartre, *L'existentialisme est un humanisme*

Maurice Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*

3) Épreuve de mathématiques

Coefficient 4

Cadre réglementaire

L'épreuve consiste en deux ou trois exercices pouvant comporter plusieurs questions en application du programme d'enseignement défini par circulaire annuelle sous timbre de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF).

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve orale consiste en un traitement d'un ou plusieurs exercices conformes au programme de mathématiques de l'enseignement de spécialité mathématiques des classes de première et de terminale de la série littéraire (L), à l'exception des notions suivantes :

- échantillonnage (utilisation de la loi binomiale pour une prise de décision à partir d'une fréquence) ;
- suites arithmético-géométriques ;
- notion de continuité sur un intervalle ;
- convexité.

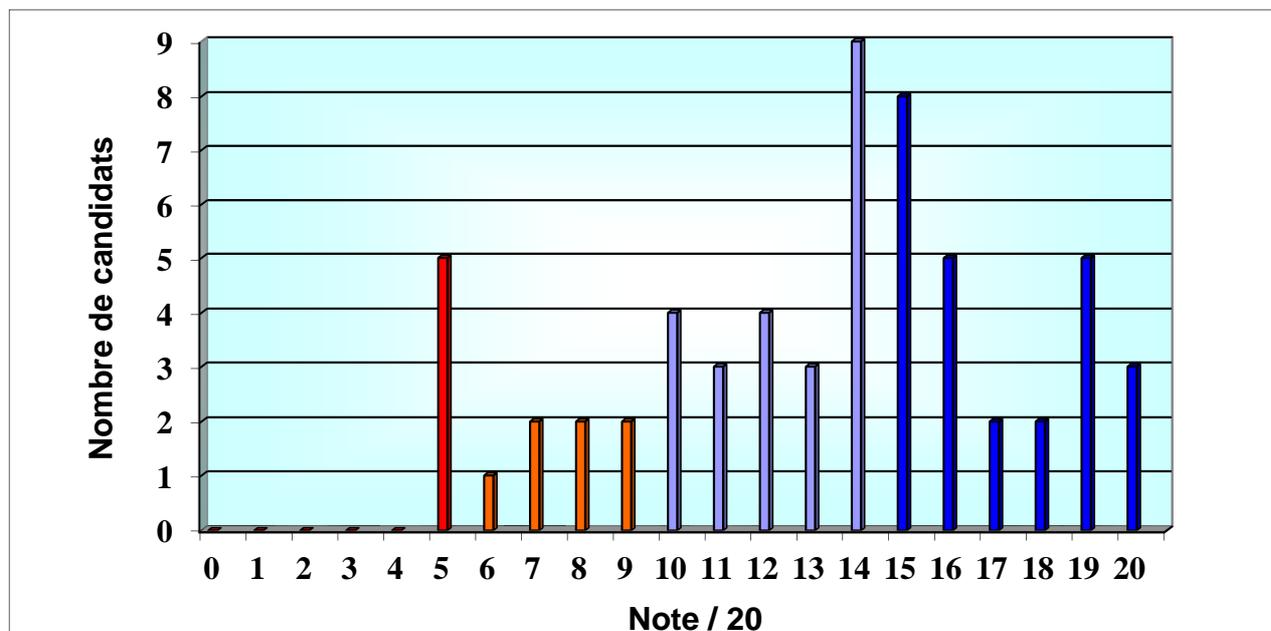
L'épreuve évalue les compétences suivantes : chercher - modéliser - calculer - raisonner - communiquer. Pour chacune de ces compétences, le niveau de maîtrise sera, autant que possible, évalué. Un temps de préparation de 30 minutes est donné au candidat, au cours duquel il élabore diverses approches de solution, pouvant inclure une activité de calcul ou de modélisation au moyen de divers outils logiciels mis à sa disposition, incluant un tableur et un logiciel de géométrie dynamique.

Pour cette épreuve, un matériel informatique est fourni au candidat pour le temps de préparation ainsi que pendant l'interrogation, équipé de logiciels libres appropriés [...].

Rapport de l'examineur : Monsieur Gérard GAUDENS

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **60**
- Note maximale obtenue : **20 / 20**
- Note minimale obtenue : **05 / 20**
- Moyenne : **13,16 / 20**



Nature et déroulement de l'épreuve

Durée : 30 mn de préparation, 25 mn d'oral, dont au moins 5 minutes de questions.

Pour cette épreuve, les matériels suivants sont mis à disposition des candidats :

- un matériel informatique pour le temps de préparation, ainsi que pendant l'interrogation, équipé de logiciels libres appropriés, notamment « GéoGebra » et « Scilab » (les candidats pouvant s'appuyer sur ces logiciels pour traiter certaines questions) ;
- une calculatrice.

Les candidats peuvent présenter leur exposé au tableau : ceci est recommandé mais n'est pas obligatoire. Les candidats qui souhaitent exposer le résultat de leur recherche sous forme d'entretien ne sont pas pénalisés.

Commentaires généraux

La session 2018 est plutôt satisfaisante. Les candidats ont en général le niveau requis ; ils se présentent avec un bon niveau de préparation et la volonté de réussir. Le niveau moyen est stable, la plupart des candidats a pris en compte les rapports de jury des années précédentes.

Cependant le nombre de candidats très faibles qui affichent un manque évident de préparation est en légère hausse, ce que nous déplorons.

L'utilisation pertinente du matériel informatique est elle aussi en progrès, ce qui est une bonne chose. Il faudra que les candidats s'emparent de la possibilité qui leur est offerte de manière beaucoup plus large à l'avenir.

On peut considérer que l'épreuve de mathématiques a été assez sélective cette année. Les candidats qui se présentent correctement préparés pourront gagner un avantage déterminant en réussissant cette épreuve.

Nous rappelons que l'épreuve vise à tester certaines compétences et que même si le temps de préparation n'a pas permis au candidat de résoudre certaines questions, c'est l'oral de reprise qui est déterminant. A cet égard, les candidats sont invités à présenter avec le maximum de clarté et de concision le résultat de leur recherche afin de commencer l'entretien le plus rapidement possible.

Certaines planches présentent un exercice classique apparié avec un exercice plus difficile, qui peut s'avérer un peu délicat à traiter dans le temps préparation. Cet aspect est bien sûr pris en compte dans la notation : répétons-le à nouveau, la réactivité au cours de la reprise est déterminante dans l'évaluation.

Notons que plusieurs candidats ont cette année fini la planche qui leur a été donnée. Dans ce cas, des questions supplémentaires ont été posées, et bien sûr, cela se traduit par une note excellente.

Nous invitons les futurs candidats à compléter la lecture de ce rapport avec celle des rapports antérieurs.

Commentaires particuliers

Nous rappelons que les candidats ne doivent en aucun cas effacer le tableau sans avoir reçu l'autorisation de le faire. Il peut être utile de noter les indications données par l'examineur au fur et à mesure. Enfin, les candidats sont invités à ne pas trop lire leurs notes, un examen oral ne consistant certainement pas en la lecture à voix haute d'une prise note effectuée pendant le temps de préparation.

Les principales erreurs suivantes ont été relevées :

Erreurs générales :

- confusion entre inverse et opposé ;
- résolution d'équations et d'inéquations affines très fantaisistes ;
- division par zéro ;
- problèmes graves de raisonnement, tel qu'obtenir deux résultats contradictoires pour un calcul, et ne pas le relever malgré les « perches » tendues par l'examineur ;
- problèmes de manipulation des racines carrées, par exemple « racine de x égale 2 » donc « x égale racine de 2 » ;
- confusion entre « équivaut à » et « est égal à ».

Dérivation-intégrales :

- le lien entre le nombre dérivé d'une fonction en un point et le coefficient directeur de la tangente à la courbe représentative de cette fonction au point correspondant est mal maîtrisé ;
- la formule donnant l'équation de la tangente à la courbe représentative d'une fonction dérivable est souvent fantaisiste, ou mal comprise ;
- primitives et dérivées sont souvent confondues.

Exponentielles, logarithmes, puissances :

- c'est un point noir de chaque session, les propriétés des logarithmes et des exponentielles sont méconnues. Voici quelques exemples d'assertions fausses entendues lors de la session 2018 : $e^x + e^{-x} = 1$, $\ln(2a) = 2\ln(a)$, $x(a)^2 = (xa)(xa)$, $n \ln a + n \ln b = \ln na + nb$, $e^x \ln x = x$
- une certaine incompréhension de ce qu'est une fonction, notamment le logarithme népérien, qui conduit à des formulations étranges telles que « en multipliant par \ln » ou « en factorisant par \ln ».

Analyse :

- le passage d'un tableau de variation à une courbe représentative cohérente est souvent difficile ;
- le lien entre inégalités entre deux fonctions et position de leurs courbes représentatives n'est pas toujours fait ;
- il ne suffit pas de résoudre $f(x) = 0$ pour connaître le signe de f .

Suites :

- confusion entre suites arithmétiques et suites géométriques.

Second degré :

- le lien entre signe du discriminant et signe du trinôme n'est pas bien maîtrisé ;
- $x^2 > 1$ n'implique pas $x > 1$;
- il n'est pas nécessaire de faire appel à la méthode du discriminant pour résoudre $x^2 - 1 = 0$: ce n'est pas une erreur en soit mais c'est très inélégant et traduit certainement un manque de recul.

Probabilités :

- beaucoup de candidats souhaitent se ramener à la loi binomiale à toute force, même dans des situations sans aucun rapport.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Les candidats souhaitant se préparer au mieux pourront suivre les conseils suivants :

- s'entraîner à résoudre des exercices classiques, mais aussi des exercices ouverts ;
- s'entraîner à la conduite d'oral, lire des textes mathématiques à voix haute ;
- étudier l'utilisation des logiciels GeoGebra et des types classiques de calculatrices (TI, Casio) ;
- bien connaître le cours ;
- se présenter sans appréhension inutile, avec la volonté de faire de son mieux.

Tous nos encouragements aux futurs candidats.

Quelques exemples de sujets

Analyse/algèbre

- déterminer les coefficients d'un polynôme donné par des conditions du premier et du second ordre (« la tangente à la courbe représentative en tel point est horizontale, par exemple) ;
- équations du second degré à paramètre, équations qui se ramènent au second degré après un changement de variable ;
- inéquations entre fractions rationnelles ;
- modélisation d'une suite d'évolutions, données par un pourcentage d'augmentation constant, par une suite géométrique ;
- calcul d'une primitive de fonction du type polynôme multiplié par une exponentielle, en indiquant quel est son type (qui peut faire apparaître un coefficient ou plusieurs coefficients à déterminer), suivi d'un calcul d'intégrale associé.

Probabilités

- calcul de lois et d'espérance de variables aléatoires finies (tirages de boules numérotés dans une urne, avec ou sans remise) ;
- problèmes de conditionnement ;
- problèmes se modélisant par une variable aléatoire suivant une loi binomiale.

Les probabilités représentent près d'un tiers des sujets donnés.

Des questions assez simples d'algorithmique ont été posées.

4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie

Coefficient 12

Cadre réglementaire

L'épreuve consiste [...] pour la géographie en un commentaire d'un (ou plusieurs) document(s) iconographique(s) ou cartographique(s) ou statistique(s) en rapport avec le programme commun annuel de l'ENS Lyon (carte en annexe optionnelle et non obligatoire).

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Explicitation de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement [...] géographique du candidat.

Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : par exemple [...] la mondialisation et ses conséquences aux différentes échelles de l'espace et du temps ; le développement durable et ses modalités ; les territoires, leurs acteurs, leurs enjeux et leurs conflits.

Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique et géographique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans ces disciplines ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

Rapport de l'examineur : Monsieur Pierre STRAGIOTTI

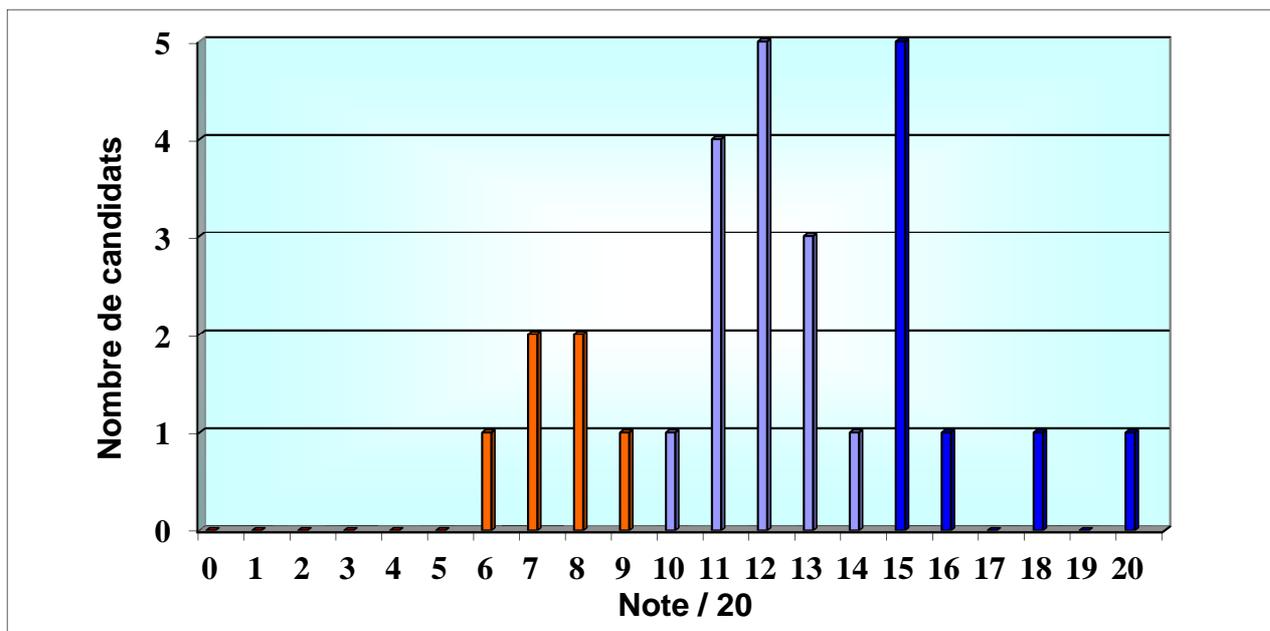
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **28**

-Note maximale obtenue : **20 / 20**

-Note minimale obtenue : **06 / 20**

-Moyenne : **12,17 / 20**



Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve de géographie portait sur le programme de géographie tronc commun de l'ENS de Lyon : le Brésil.

Le sujet peut comporter un (mais ce ne fut jamais le cas cette année, et le jury évitera normalement de le faire) ou plusieurs documents. Les documents proposés ne sont accompagnés d'aucun sujet problématisé : c'est au candidat qu'il appartient d'en dégager une problématique pertinente. Rappelons qu'un même sujet peut être donné à une tripléte, ce qui facilite une meilleure évaluation des candidats les uns par rapport aux autres mais permet aussi à ceux qui ont su faire preuve d'une réflexion personnelle d'en tirer un réel avantage. Ne pas imposer un sujet précis en tête des documents ne contraint pas les candidats et leur permet de les aborder selon une problématique spécifique.

La durée de préparation est d'une heure, celle de l'épreuve proprement dite est d'environ 25 minutes, soit à peu près 15 minutes de commentaire et 10 minutes de questions. Les candidats ont su cette année s'en tenir aux recommandations du jury de ne pas dépasser les 15 minutes de commentaire pour pouvoir laisser un temps de questions qui ne soit pas inférieur à 10 minutes.

Commentaires généraux

Comme lors de la précédente session, le jury a constaté avec bonheur un niveau général de qualité, dans le fond comme dans la forme, témoin du sérieux des préparations. Si la moyenne des notes obtenue cette année est sensiblement identique à celle de la session précédente, leur distribution est très différente. Nombreuses sont les notes égales ou supérieures à 15, ce dont tout le monde peut se réjouir, à commencer par les candidats et leurs préparateurs, l'institution... et le jury.

Les insuffisances rencontrées lors de la présentation des documents notées l'an dernier dans le rapport ont été corrigées. Attention toutefois à une trop longue présentation initiale des documents qui aboutit à une ample introduction suivie d'une longue première partie qui ne laissent plus que trois minutes à la dernière partie et une phrase de conclusion.

De la qualité de la problématisation dépend en grande partie l'intérêt de la prestation. On ne saurait donc trop encourager les futurs candidats à travailler ce point.

Certains candidats ont cherché à appliquer coûte que coûte à certains des documents proposés des connaissances et des idées préconçues, quitte à tordre la réalité.

D'autres ont malheureusement montré des connaissances inégales. Il y eut des localisations hasardeuses, y compris de capitales d'Etat. Même si aucun corpus documentaire ne portait exclusivement sur la géographie physique du Brésil, il était parfois nécessaire de faire preuve d'une maîtrise des connaissances de base des caractéristiques bioclimatiques, hydrologiques ou pédologiques du pays. Enfin, rappelons que les définitions des termes employés doivent être parfaitement maîtrisées, faute de décrédibiliser la prestation quand on constate que derrière un concept précis ne se trouvent en réalité que de vagues approximations. Au total, le niveau de connaissances a le plus souvent été satisfaisant, en dépit de quelques candidats aux connaissances peu assurées et qui se sont contentés de paraphraser les documents.

Certains candidats ont construit des cartes intéressantes à partir des documents proposés, mais il est sans intérêt de consacrer du temps à établir une carte qui n'est qu'un décalque non démonstratif d'une réalité donnée par les documents proposés. Rappelons qu'une carte doit nécessairement comporter une échelle et quelques noms de lieux, que les données représentées doivent y être hiérarchisées, et que des règles cartographiques de base ne peuvent être ignorées.

Commentaires particuliers

Ce concours est destiné à recruter de futurs officiers. Il est donc indispensable que les candidats répondent aux attentes d'une telle fonction. Ils doivent en conséquence se montrer capables de synthétiser une question, d'en comprendre les grands enjeux et de les restituer par une communication adaptée. Un regard fuyant, une présence peu assurée ou un discours soporifique sont forcément pénalisants, directement et indirectement. Le commandement passe aussi par un art de la parole publique.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le jury a apprécié le sérieux des étudiants et leur évident désir de bien faire. Ces derniers doivent savoir qu'ils seront évalués sur la qualité de leurs connaissances, mais aussi sur leur aptitude à bien les exploiter, de manière personnelle, réfléchie et démonstrative, et à établir une communication. Le jury peut apprécier (et l'a fait) à un même niveau des approches très différentes pour un même sujet. Il est également conscient de la charge de travail que l'épreuve représente, de l'importance qu'a ce concours pour les candidats, et est tout à fait disposé à accorder d'excellentes notes à des prestations qui les méritent.

Exemples de sujets proposés

Premier exemple de sujet :

- *la varzea est-elle un don de l'Amazonie ?* (texte, source : Equipe OrstomManaus, *L'Amazonie*, 2015) ;
- les terres indiennes et leur population (source : H. Théry, *Atlas du Brésil*, Reclus, 2003) ;
- les marqueurs du front pionnier (source : H. Théry, *Atlas du Brésil*, Reclus, 2003) ;
- texte extrait de H. Théry, *Développement et environnement en Amazonie*, 1997.

Second exemple de sujet :

- Carte de la vallée du Sao Francisco (source : E. Sabourin, *L'agriculture brésilienne en débat*, 2014) ;
- Caractéristiques du bassin versant du Sao Francisco ;
- Carte du potentiel et de l'utilisation de la vallée du Sao Francisco, (source : E. Sabourin, *L'agriculture brésilienne en débat*, 2014) ;
- Carte de l'aménagement de la vallée du Sao Francisco (source : E. Sabourin, *L'agriculture brésilienne en débat*, 2014) ;
- Carte du transfert des eaux du Sao Francisco (source : site *Géoconfluences*).

5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire

Coefficient 12

Cadre réglementaire

L'épreuve consiste pour l'histoire en un commentaire d'un ou plusieurs documents en rapport avec le programme annuel du tronc commun BEL [...].

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Explicitation de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique [...] du candidat.

Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : par exemple les débats sur la mémoire et l'histoire, les grandes orientations de la recherche en histoire, la relation entre l'histoire nationale et l'histoire globale [...].

Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique et géographique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans ces disciplines ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

Rapport de l'examineur : Madame Axelle GUILLAUSSEAU

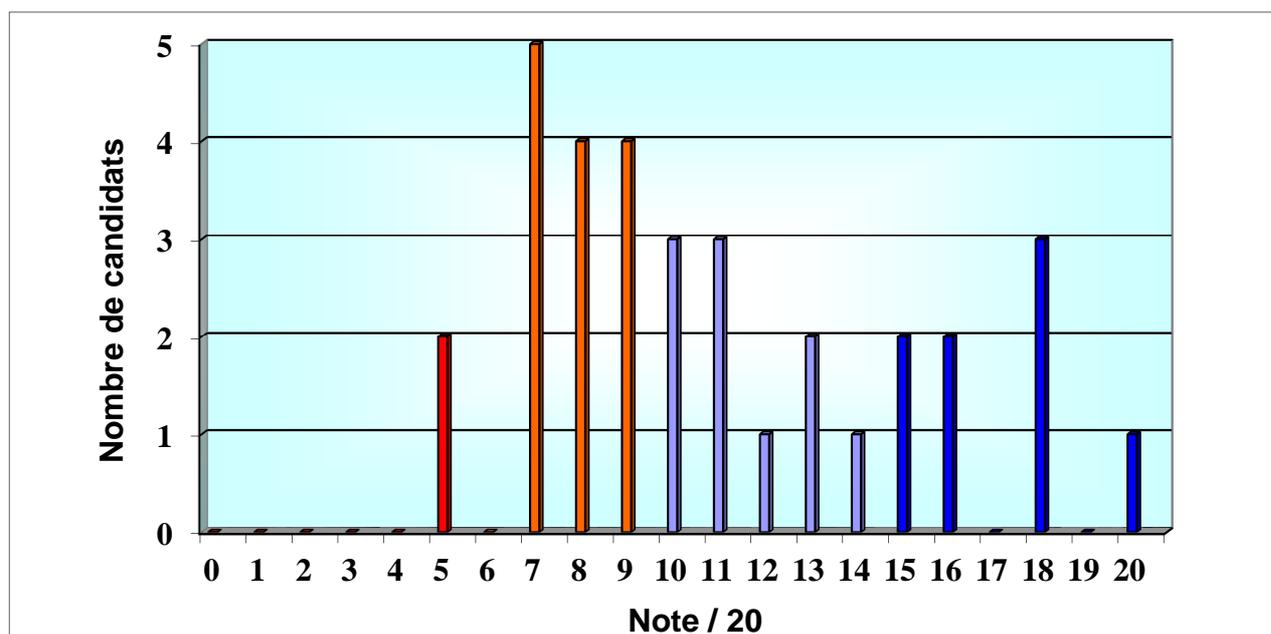
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **33**

-Note maximale obtenue : **20 / 20**

-Note minimale obtenue : **5 / 20**

-Moyenne : **11,03 / 20**



Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve consiste en histoire en un commentaire d'un ou plusieurs documents en rapport avec le programme annuel du tronc commun de la BEL. La question pour la session 2018 était : « Les États-Unis et le monde (1823-1945) ».

Le candidat dispose d'une heure de préparation. L'oral dure 25 minutes, réparties de la façon suivante : 15 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien.

Commentaires généraux

33 candidats ont été interrogés en histoire cette année. Des prestations de niveaux très divers ont été entendues, certains candidats témoignant d'une maîtrise remarquable de l'exercice et du programme, d'autres de graves lacunes et d'un manque de préparation et de méthode.

Les candidats sont invités à élaborer un commentaire portant sur un ou plusieurs documents historiques de nature variée (discours, poème, affiche de propagande, caricature...). Ce concours ne visant pas à recruter de futurs professeurs d'histoire, les sources proposées renvoyaient toutes à de grands concepts (« destinée manifeste », guerre totale, panaméricanisme...) ou aux principales articulations de la période (1898, Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale...).

Le ou les documents doivent être au cœur de l'exposé du candidat : il convient de les présenter et de les caractériser en premier lieu de façon méthodique, afin d'élaborer à partir de là une problématique et un plan pertinents. De bonnes connaissances d'ensemble sur le programme sont requises pour mener finement cette analyse liminaire puis expliquer les sources proposées. Il est ainsi nécessaire de maîtriser la chronologie de la période dans ses grandes lignes pour pouvoir présenter efficacement le contexte mais aussi connaître les principales figures ou sources utiles à l'étude de cette question (ici, par exemple, les Présidents Wilson ou F. D. Roosevelt ou encore l'historien F. J. Turner). Replacer le document dans une série ou un type de sources est également utile pour éviter des généralisations abusives : il pouvait par exemple être judicieux de replacer les affiches de propagande proposées dans un ensemble plus large de façon à montrer en quoi elles participaient d'une « culture de guerre ».

L'exposé doit être construit de façon dynamique : il convient que le plan soit annoncé à la fin de l'introduction puis que les parties soient reliées entre elles par des transitions qui ne soient pas que de forme. Rappelons également que les parties doivent toutes s'ancrer dans le document : une première partie portant sur le contexte ou sur « ce qui précède » n'est donc pas recevable.

Dans le cas où deux documents sont proposés, il convient de s'attacher à les mettre en perspective : il n'est pas judicieux de les étudier séparément.

Sur le plan formel, les candidats doivent veiller à la maîtrise du temps, c'est-à-dire utiliser les quinze minutes imparties (nous avons déploré quelques exposés très courts de huit à dix minutes) mais aussi respecter ce temps limité, qui ne peut être prolongé, au risque sinon de rompre l'égalité de traitement entre les candidats. L'exposé doit être construit de façon cohérente et en respectant les canons de l'épreuve : il n'est pas acceptable de proposer par exemple une introduction de sept minutes puis un développement de deux minutes. Rappelons enfin que la conclusion ne saurait être un simple résumé des thèmes étudiés : il faut réfléchir en dernier lieu à la portée du document et le mettre en perspective.

Sur le plan du contenu, les niveaux de connaissances des candidats sont fort divers.

Quelques prestations ont dénoté un manque inquiétant de préparation dont ont témoigné des erreurs sur les dates de la doctrine Monroe ou du Traité de Versailles, par exemple, ce qui a pu conduire à d'importants contresens. De même des analyses linéaires des textes relevant de la paraphrase ou des descriptions simplistes et approximatives des documents iconographiques ont

parfois tenu lieu d'exposé. Ceci n'est néanmoins pas la règle et beaucoup de candidats ont fait montre d'une maîtrise (parfois très fine) du programme et de ses enjeux et, au-delà, d'une solide culture personnelle.

L'entretien qui suit l'exposé est un temps de reprise et d'élargissement. Les questions ont permis à certains de mieux formaliser ou de conceptualiser leur pensée. Quelques candidats ont fait preuve dans ce cadre d'une finesse d'analyse et d'une réactivité remarquables. D'autres en revanche ont adopté des postures défaitistes ou ont refusé systématiquement de répondre aux questions : nous ne pouvons que leur rappeler que ces dernières sont uniquement destinées à corriger, préciser ou approfondir des points évoqués et aucunement à piéger les candidats.

Le programme s'y prêtant tout particulièrement, des questions ont été systématiquement posées sur l'évolution des forces armées américaines, les principales batailles ou opérations menées pendant la période... Elles ont parfois mis au jour un vrai intérêt pour le sujet mais ont aussi souligné des manques criants et de graves lacunes.

Commentaires particuliers

Les prestations ont également été fort hétérogènes sur le plan du discours.

Certains candidats ont parlé de façon peu audible ou ont recouru à de nombreuses tournures familières. La syntaxe a parfois également été malmenée. Il faut bien garder en tête le niveau d'exigence académique du concours, qui impose de ne pas négliger ces aspects formels. D'autres candidats en revanche ont su exposer clairement et de façon fort convaincante leurs idées et approfondir leur démonstration lors de l'entretien.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le programme portera en 2019 sur un tout autre thème : « Le pouvoir exécutif en France (1814 - 1962) ». Les candidats pourront néanmoins s'appuyer sur les remarques consignées dans ce rapport.

Nous rappelons en particulier l'importance de s'inscrire dans l'optique du commentaire du document, qui diffère de celle de l'épreuve écrite de la composition. Il convient en effet de s'entraîner à caractériser des sources et à les problématiser en tant qu'historien, c'est-à-dire en les décrivant (quand cela est pertinent) et, surtout, en les inscrivant dans un contexte. Au-delà, la préparation doit être menée méthodiquement de façon à maîtriser les grandes articulations de la chronologie, les principaux concepts... Elle doit également passer par la réalisation de fiches portant sur les principaux types de sources ainsi que sur les acteurs incontournables de la période.

Exemples de documents proposés

- Extraits de l'Amendement Platt ;
- Frederick Jackson Turner, « L'importance de la frontière dans l'histoire américaine » ;
- Dossier de deux affiches de propagande de 1918 ;
- *American Progress* de John Gast.

Remarque générale valant pour les épreuves de langue vivante*

Le candidat dispose de quinze minutes – durée souhaitable – à vingt minutes pour présenter un compte-rendu du document et un commentaire (en tenant compte de la spécificité de l'aire linguistique concernée). **Le respect de cette consigne est important** : si le candidat s'arrête nettement avant quinze minutes ou s'il n'a, de manière nette, pas fini au bout de vingt minutes, sa note s'en ressent forcément.

Cette présentation est suivie d'un entretien, dont la durée est comprise entre dix minutes – durée souhaitable – et cinq minutes.

La durée totale de l'épreuve n'excède pas 25 minutes.

* Première et deuxième langues vivantes uniquement.

6) Épreuve d'anglais

Coefficient 8

Cadre réglementaire

2.2.1.3. Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

2.2.1.3.1. Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve d'anglais.

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 700 et 1 000 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique anglophone ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Rapport de l'examineur : Monsieur Karim CHABANI

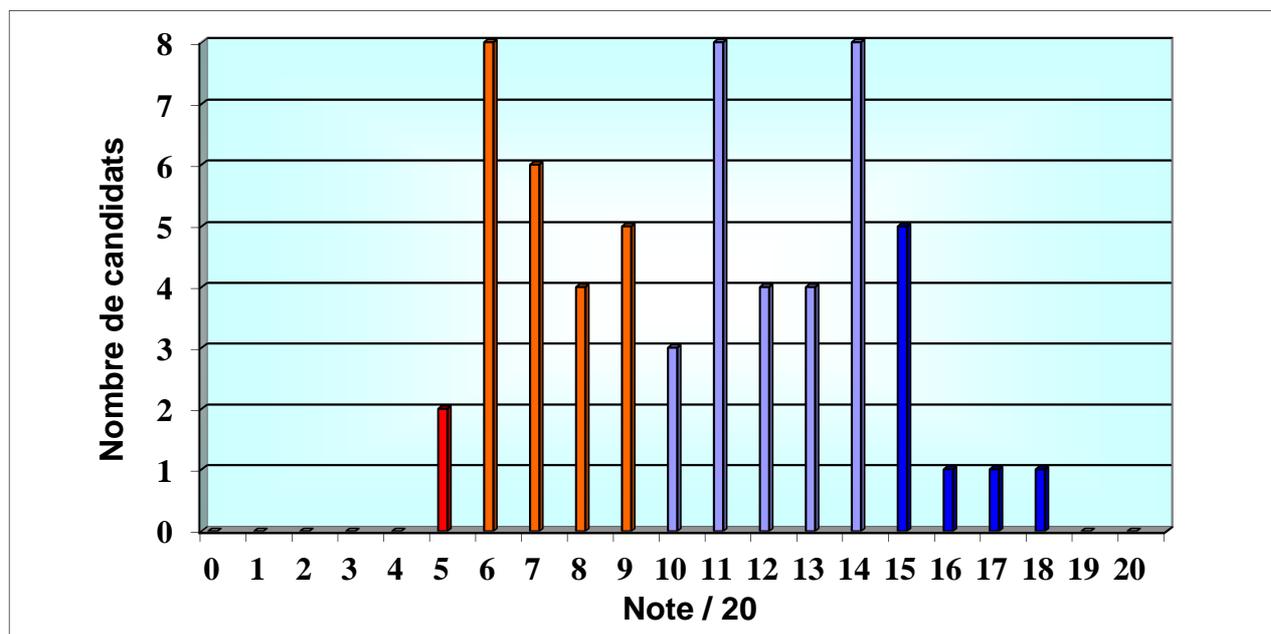
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **60**

-Note maximale obtenue : **18 / 20**

-Note minimale obtenue : 05 / 20

-Moyenne : 10,55 / 20



Commentaires généraux

Nous commencerons par un bref rappel méthodologique, dont nous espérons qu'il ne fera que conforter les candidats putatifs dans leurs connaissances (et leur pratique).

S'il n'est pas utile de lire le texte (comme il est conseillé de le faire dans l'épreuve d'analyse d'article de presse de l'ENS), il convient de choisir une voie d'entrée qui permet de percevoir le premier regard que porte le candidat sur la question que pose le document soumis à sa réflexion. Ainsi, un défilé de platitudes sur la condition féminine, sujet amplement débattu au cours de l'année écoulée, indiquent un manque de connaissances ou d'intérêt fort regrettable. Des remarques pertinentes sur la source et/ou la date (systématiquement indiquée dans le titre des documents audio-visuels) peuvent permettre de situer le document et ainsi d'aborder une réflexion sur la démarche argumentative qu'il propose.

On soulignera à cet égard que les documents audio-visuels ne sont pas moins « construits » que les textes ; certains candidats semblent très préoccupés d'identifier une supposée coupable partialité dans ces derniers alors que les premiers paraissent ne pas éveiller un tel soupçon. Inversement, la nature satirique d'une émission (genre très en vogue aux États-Unis à l'heure actuelle) ne doit pas faire oublier la dimension factuelle de ses saillies et la réflexion politique qui les sous-tend. Poser une telle définition dès l'introduction permet de clarifier également les enjeux du résumé.

Celui-ci a pour but de s'assurer de la bonne compréhension du sujet : il faut donc prendre soin de reformuler celui-ci, surtout dans ses passages les plus complexes et éviter à tout prix le montage de citations (avertissement formulé chaque année mais que certains candidats ignorent encore, ce qui n'incite guère à l'indulgence). On se gardera aussi de remarques périphériques qui peuvent rendre confus le résumé et parfois donner à croire que le candidat fait un contresens. À part de strictes remarques sur la structuration du texte, tout ce que le candidat apporte au texte doit être réservé au commentaire.

Dans cette deuxième partie, le candidat doit faire part de sa réflexion quant au sujet posé à partir de connaissances personnelles sur l'actualité de l'année passée (qui commence donc en l'occurrence à l'été 2017 et s'étend jusqu'au mois de mai 2018). Si un article datant d'il y a plusieurs mois porte sur un sujet qui a connu des développements récents, ceux-ci doivent être intégrés à l'analyse. Nous avons eu ainsi la satisfaction de voir que l'inattendu rapprochement de la Corée du Nord et des États-Unis n'était pas passé inaperçu des candidats. La réflexion doit à ce

stade rester logique et vraisemblable : certains candidats ont cru bien faire en appliquant un plan caricaturalement dialectique et se sont fourvoyé (une analyse sur la condition des femmes en politique qui commence par envisager leur totale absence puis leur absolue omniprésence pour enfin conclure que seule la compétence devrait compter évite toute la complexité de la question en forçant le trait de la sorte).

La conclusion enfin permet de poser un regard plus personnel, après un exposé qui doit tendre à l'objectivité, sans en revenir à l'opinion et aux travers de la doxa. Il permet ainsi à l'entretien de s'orienter de manière individuelle et de révéler les qualités plus spécifiques de chaque candidat. Les questions ne sont en aucun cas des pièges mais sont l'occasion de mesurer la finesse et l'ampleur des connaissances engagées dans la réflexion.

Commentaires particuliers

L'actualité de cette année nous a donné de l'occasion d'échanges intéressants, voire captivants, mais a aussi mis au jour des ignorances inacceptables sur la nature même des espaces concernés. Ainsi plusieurs candidats se sont révélés incapables de définir précisément le statut de l'Irlande du Nord, pourtant au cœur des enjeux et des négociations du *Brexit*. Parallèlement, certains candidats n'ont pas été à même de nommer le Premier ministre britannique ni le parti auquel elle appartient (l'un d'entre eux a suggéré qu'elle faisait partie des *Whigs*, terme tombé en désuétude à la fin du XIX^e siècle). Moins grave mais toujours préoccupant, plusieurs semblent ne pas connaître le processus constitutionnel qui permet la constitution d'un gouvernement en Grande-Bretagne (qui, rappelons-le, n'est pas l'Angleterre). Pour ce qui est des États-Unis, certains candidats ont su tirer habilement parti de leur programme d'histoire ; malheureusement, pour d'autres, cela n'a été qu'un facteur de confusion (*a fortiori*, quand il s'agit de leur programme de géographie, cette année assez éloigné des questions qui nous occupent ici). En effet, présenter la situation *actuelle* de la population afro-américaine à travers le prisme de Josiah Strong semble indiquer un déficit de connaissance et/ou un manque de clairvoyance. Il faut, dans ce domaine, inviter à ne pas se contenter de simple slogan (« *Black lives matter* » est un mouvement qui s'inscrit dans une histoire et est associé à des mouvements précis qu'il faut préciser – cette remarque vaut évidemment pour « *Me too* » et bien d'autres). Les candidats sont donc invités à relever au cours de leurs lectures des faits (noms, titres, dates et lieux, données statistiques) pour ne pas se contenter d'une discussion qui ne peut être que bavardage sans cela.

Enfin, comme toujours, nous devons insister sur la faiblesse du niveau linguistique constatée. Il existe des points de grammaire régulièrement ignorés (que nous reprendrons plus bas, à l'identique des années précédentes). Mais nous souhaitons attirer l'attention sur des maladroites lexicales qui engendrent des confusions qui vont jusqu'à la contradiction. Utiliser le terme de *manifestation* à la place de *demonstration* est certes répréhensible mais cela s'avère moins grave que de dire *hardly violent* (« à peine violent ») quand, à l'évidence, on souhaite exprimer le contraire. De la même manière, *to diffuse tension* signifie « apaiser les tensions » et non les « propager ».

Liste d'erreurs fréquentes

Grammaire et lexique

- La syntaxe des phrases interrogatives est toujours l'objet d'erreurs nombreuses (un candidat sur deux, environ) : « To what extent guns are a protection ? », « I will show to what extent is it possible to say... » (interrogative indirecte) ;
- depuis : since et for sont confondus ;
- le present perfect est rarement utilisé (« For a few months, President Macron is » → has been) ;
- *the United States* est suivi d'un verbe au singulier et non au pluriel → the United States is ;
- il faut mettre un article défini devant United States, United Kingdom et European Union ; en revanche, il ne faut pas mettre d'article défini devant Ø Great Britain ; la proposition infinitive

reste l'objet d'erreurs : « Trump wants that they leave » → « Trump wants them to leave » ; le génitif n'est pas toujours prononcé : « people Ø rights » → « people's rights » ;

- l'expression des dates est très souvent fautive : « it was published Ø the thirty one December » : « it was published on December the thirty-first » / « on the thirty-first of December » ;
- les pronoms possessifs sont parfois confondus (où l'on perçoit souvent l'influence du français) : « The President and its wife », « violence and her consequences »... ;
- le participe passé est largement malmené : « the right to be forget », « this even has been using in order to... », « to be understand », etc. ; le sens des auxiliaires de modalité n'est pas toujours bien maîtrisé non plus que leur utilisation grammaticale : « he can to do », « he should using », « he may means » (erreurs très graves) ;
- la construction des groupes nominaux en N1's N2 est calquée sur le français : « the Obama's behaviour » = « the behaviour of the Obama » → « Ø Obama's behaviour » ; « another journalist's argument » (pour « un autre argument du journaliste ») = « the argument of another journalist » → « another argument of the journalist ('s) » ; « a Wolf's book » = « the book of Wolf » → « a book by Wolf » ; which et who sont utilisés de manière interchangeable : « a man which », « a policy who », etc. ;
- les verbes irréguliers ont donné lieu à de multiples erreurs : « he drawed », « he drived », « the policy leaded by Putin », « I have forgot », « I choosed », etc. ;
- before et after doivent être suivis d'une forme -ing, et non d'un infinitif complet, comme toutes les prépositions ; economical (≈ « qui permet de faire des économies ») est presque systématiquement utilisé à la place de l'adjectif economic, au sens beaucoup plus générique ;
- politic est généralement utilisé à la place de politics (« he stopped doing politic », policy (« the foreign politic of the US »), political (« this is a major politic issue ») et politician (« he is a famous British politic ») ;
- les accords verbaux sont souvent incorrects, en particulier lors de l'entretien : « he have », « he do », « A few years ago, people think that it is possible to... ») ;
- l'expression de la quantité est très souvent problématique : confusion few / a few (« it was published Ø few months ago », (a) few / (a) little (« he has spent few time... »), much / many (« much things have been said », « many money », etc.) ;
- le prédicat d'existence (there is, there are) n'est pas toujours bien exprimé : « it exists », « if it had... » ;
- attention à ne pas confondre loss (substantif) et lost (participe passé) : « the lost of unity » ; « traduire » se dit translate et non traduce, qui signifie « calomnier » ;
- les indéénombrables (information, advice, news...) donnent lieu à de multiples erreurs : (« these information(s) are » pour « this information is », « a useful advice » pour « a useful piece of advice » / « some useful advice », etc.) ; media est déjà un pluriel en anglais : « a medium » → « several media » : il ne faut donc pas dire « the medias » ;
- les expressions « on the one hand » / « on the other hand » sont souvent rendues de manière approximative (« for the first hand », etc.) ; certains candidats mettent des -s aux adjectifs, ce qui constitue une faute inqualifiable en anglais : « others countries », « differents arguments », etc. ;
- ne pas confondre people dans le sens de « gens » et people dans le sens de « peuple », car l'usage grammatical diffère : « the American people is » = « le peuple américain est », « Ø American people are » = « Les Américains sont » ; « intéressant » se dit « interesting », et non « interessant » ;
- on ne dit pas « I am agree » / « I am not agree » mais « I agree » / « I disagree » ; - on ne dit pas

« the one of » / « the ones of » mais « that of » / « those of » ;

- like et as sont confondus dans de nombreux cas : « countries as Britain », « he is seen like a hero », etc. ;
- le fonctionnement de hundred / thousand / million / billion est à revoir (« 17 billions of dollars » → « 17 billion Ø dollars » ; « million Ø people admire him » « millions of people admire him ») ;
- society s'utilise généralement sans article défini : « the American society » → « Ø American society » ;
- les prépositions de base et leur usage doivent être maîtrisés : « listen to » et pas « listen Ø », « different from » et pas « different as », « think of / about » et pas « think to », « 1984 by Orwell » et pas « 1984 from Orwell », « on TV » et pas « at TV ». Attention en particulier à bien utiliser la préposition « on » avec le verbe « comment » : de trop nombreux commentaires commencent ainsi par la même erreur (« To comment Ø the text », etc.) ; on ne dit pas « at the line 29 », mais « in, on ou Ø line 29 » ;
- criticize à la troisième personne du singulier est rarement bien conjugué : il faut bien dire « the journalist criticizes » (compter 4 syllabes) ;
- the / Ø donne lieu à beaucoup d'erreurs : « the life is hard nowadays », « the reality might be disappointing »... Il ne faut pas confondre le générique et le spécifique ;
- « responsibility » / « responsible of » → « responsibility » / « responsible for » ;
- « it could remember us Obama » → « it could remind us of Obama » (« to remember sth »: se rappeler (de) qqch) ;
- les comparaisons sont à revoir : on ne dit pas « the same than » mais « the same as », on ne dit pas « as big than » mais « as big as », on ne dit pas « bigger that » mais « bigger than » ; « deceive » signifie « tromper » et non « décevoir » ; « he doesn't have to » ne signifie pas « il ne doit pas », mais « il n'est pas obligé de » ; pour exprimer le contraire de « have to », il ne faut pas utiliser « not have to » mais « must / ought not to, shouldn't... » ; whose, parfois utilisé suivi d'un the fautif, et intégré dans une structure qui constitue un calque syntaxique du français, ou remplacé par which avec la même syntaxe : « The Dorchester Collection whose the sultan is [the owner] » → « The Dorchester Collection whose owner is the sultan » ; « a text which the main subject is » → « a text whose Ø main subject » / « a text the subject of which is », etc.) ; la différence entre critic / criticize / criticism / critical est à revoir ; « a dictatorship », « censure » → « a dictatorship », « censorship » ; - « actual » ne signifie pas « actuel », mais « réel », « véritable » : « the actual crisis » → « the current crisis » ; - « too much aggressive » → « too Ø aggressive » (too much + nom indénombrable).

Phonologie

Accents toniques mal placés 'event → e'vent 'percent → per'cent 'develop (et ses dérivés) → de'velop to com'ment → to 'comment 'beginning → be'ginning 'consider → con'sider fo'cuses → 'focuses

Consonnes mal réalisées guilty, guarantee, guardian : <gu> ne se prononce pas /gw/, mais /g/ ; answer : le <w> est muet ; should / would / could : le <l> est muet ; notice, comparison : les consonnes en gras se prononcent /s/ et non /ʃ/ ; debt : le est muet : knowledge, psychology : souvent (mais pas toujours), lorsqu'un mot commence par deux consonnes, on n'en prononce pas la première ; c'est le cas ici, où le <k> et le <p> en gras sont muets ; also : le <s> se prononce /s/ et pas /z/ ; who : attention, ce mot se prononce /hu:/ et non /wu:/ enough : <gh> se prononce /f/ et non comme s'il équivalait à <th> ; crisis : le premier <s> se prononce /s/ et non /z/.

Voyelles souvent mal réalisées author : <au> n'est pas diphtongué et se prononce /ɔ:/ ; now : <o> se prononce /aʊ/ et non /əʊ/ (= « no ») ; idem pour crown ; great : <ea> est diphtongué et se prononce /eɪ/, pas /i:/ (= greet) ; biased : se prononce /'baɪəst/ et non /bjeɪzd/ ou autre prononciation fantaisiste ; says : si ce verbe est diphtongué à l'infinitif (/seɪ/, il ne l'est pas à la troisième personne du singulier au présent simple (/sez/) ; idea : si <ea> n'est pas diphtongué (aɪ'diə), le mot change de sens → /aɪ'di:/ = ID = carte d'identité ; world, word, work : le <o> se prononce /ɜ:/ ; prononcé /ɔ:/, il donne un autre mot (walled, ward, walk...) ; pleasant : <ea> se prononce /e/ et non /i:/ ; real : <ea> se prononce /ɪə / et non « à l'espagnole » ; movement : le <o> se prononce /u:/ et pas /ɒ/ ; also : le <a> se prononce /ɔ:/ et pas <æ > ; women : au pluriel, les deux voyelles se prononcent /ɪ/ ; country : <ou> n'est pas diphtongué, mais se prononce /ʌ/ ; practise, imagine, examine : le <i> se prononce /ɪ/ et non /aɪ/ ; Britain : <ai> n'est pas diphtongué, mais ne prononce /ə/, voire ne se prononce pas (/ˈbrɪt(ə)n/) ; crisis : le <i> se prononce /aɪ/ et non /i/ ; those : le <o> ne se prononce pas /u:/, mais /əʊ/.

De manière générale, les terminaisons en -ed sont mal réalisées : leur prononciation (/ɪd/, /t/, /d/, mais en aucun cas /ed/) dépend de la consonne qui les précède.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le meilleur conseil reste la consultation des rapports des jurys.

On rappellera également que les horaires de cours ne suffisent pas à constituer une connaissance suffisante de questions qui représentent des enjeux mondiaux. La lecture personnelle et la fréquentation assidue de sites d'information valables (à distinguer de gros titres simplificateurs et des entreprises pures et simples de désinformation) sont les seuls moyens de se préparer sérieusement à cette épreuve. Cela constitue également une pratique essentielle à tout étudiant qui entend comprendre le monde dans lequel il va évoluer et jouer un rôle, qu'on espère majeur.

Exemples d'articles donnés

THE NEW YORK TIMES (May 3, 2018) “The Historian Behind Slavery Apologists Like Kanye West”

THE WASHINGTON POST (November 30, 2017) “There’s no hiding from Trump’s bigotry”

THE INDEPENDENT (30 January 2018) “Ireland's abortion referendum signals progress for women – but north of the border under the DUP, things look grim”

THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR (May 15, 2018) “American Muslims and Jews band together in the face of Mideast turmoil”

Les documents audio-visuels ont été tirés de la BBC, MSNBC, CBC, NPR, CNN, FOX NEWS, ou ABC.

7) Épreuve d'allemand

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Cadre réglementaire

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

[...]

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : **l'allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : **l'allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi **l'allemand**, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Monsieur Rainer POHL

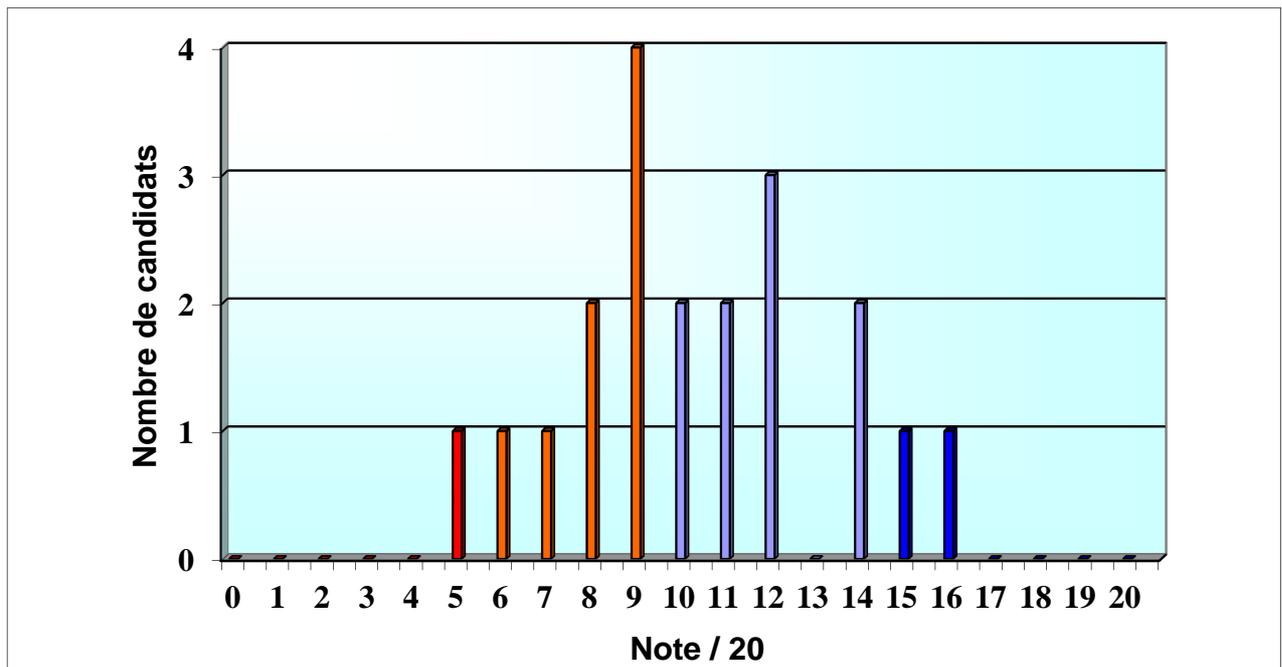
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **20**

-Note maximale obtenue : **16 / 20**

-Note minimale obtenue : **5 / 20**

-Moyenne : **10,35 / 20**



Nature et déroulement de l'épreuve

Épreuve de deuxième langue

Tous les supports ont trait à des thèmes peu spécialisés.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

La maquette de l'épreuve ne prévoit pas de traduction.

Le candidat peut décider de lire un passage-clé du texte, une lecture qui gagne à être bien intégrée dans l'explication proposée. Mais il peut tout aussi bien décider de commencer directement avec son exposé.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de langue

Le temps de préparation et d'épreuve proprement dite ainsi que la nature des sujets sont identiques à ceux de l'épreuve de langue obligatoire. Les supports écrits sont cependant plus brefs, les vidéos plus courtes.

Commentaires généraux

La moyenne générale en allemand a légèrement baissé pour s'établir à 10,35/20 en raison notamment de deux prestations particulièrement faibles. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que la meilleure note de cette session (16/20) a été obtenue par le seul candidat en allemand langue facultative.

Beaucoup de candidats s'étaient préparés avec sérieux et efficacité. Le jury a ainsi été ravi d'entendre des résumés synthétiques et des commentaires bien structurés dans une langue assez fluide permettant le développement d'une réflexion personnelle nuancée.

De nombreux candidats ont su profiter des connaissances de leurs cours de civilisation allemande pour enrichir leur commentaire de références à l'actualité des mois précédant l'épreuve. Cela dit, produire des connaissances sans lien évident avec le texte à expliquer ou encore avec le fil rouge du commentaire peut s'avérer maladroit, voire contreproductif.

Au vu des prestations, on peut constater que tous les candidats n'ont sans doute pas consacré un temps suffisant pour développer leurs compétences à l'expression orale tout au long de leurs années de préparation. Plusieurs candidats ont commis des erreurs de langue grossières, certains n'étaient pas en mesure de communiquer convenablement. Ainsi, il est inquiétant de constater que 9 sur 20 candidats ont dû se contenter d'un résultat inférieur à 10/20.

Une prestation orale en langue étrangère ressemble à plusieurs titres à l'interprétation d'un morceau de musique : dès lors que les désinences sont erronées ou absentes, si la syntaxe est malmenée, le lexique approximatif ou la prononciation déconcertante, c'est toute l'harmonie et le rythme de la langue qui en pâtissent. On finit par ne plus rien comprendre au bout de quelques minutes.

Les bonnes prestations orales ont été, en revanche, parfaitement compréhensibles et surtout agréables à entendre. Certains candidats, un peu plus faibles en allemand, ont su trouver une rhétorique et une gestuelle appropriées pour se montrer convaincants et capables de communiquer avec l'examineur. Il est vrai qu'une épreuve orale est aussi un exercice rhétorique très particulier où la personnalité du candidat et sa force de conviction sont des leviers non négligeables.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Pour se préparer au travail avec un document audio ou vidéo, il est possible de se référer aux sites de presse et de radio-télévision (notamment ARD et ZDF : Mediathek). Une source

particulièrement intéressante est aussi la série « *Video-Thema* » sur Deutsche Welle où l'on peut visionner et télécharger les reportages récents, mais également ceux des années précédentes. Tout comme la lecture, une écoute régulière de ces reportages s'avère un moyen efficace non seulement pour suivre l'évolution des enjeux sociétaux, mais aussi pour entendre un allemand de qualité, pour se familiariser avec la prosodie de la langue allemande contemporaine.

Inutile de dresser ici une liste des erreurs observées lors des oraux de cette année, une telle liste ne vous permettrait pas forcément d'améliorer votre niveau de langue. Essayez plutôt de bien profiter des conseils prodigués par vos professeurs en cours et plus particulièrement par vos khôlleurs. Demandez-leur de vous indiquer les moyens d'améliorer votre prononciation et votre façon de formuler, et vérifiez bien auprès d'eux si vous parvenez à progresser. Il va de soi que la prise de parole spontanée en cours est une pratique indispensable pour gagner en confiance et se sentir à l'aise dans une langue vivante.

Un moyen particulièrement efficace pour progresser en allemand est la lecture en autonomie de textes fictionnels ou non-fictionnels. Consacrer un moment de la semaine bien identifié à la lecture d'un ou de plusieurs articles d'un journal papier peut s'avérer un rituel précieux. Pendant les vacances scolaires, vous pourrez lire une nouvelle, voire un roman. Pour choisir un texte littéraire, suivez les conseils de vos enseignants, de vos amis germanophones ou camarades français, ou encore ceux de votre libraire.

La plupart des prestations orales ont été bien structurées. Mais faut-il pour autant considérer que tous les articles de presse se décomposent en trois parties ? Ou bien annoncer un plan... en trois parties ? Cela peut paraître scolaire et nuire à l'originalité de votre présentation.

Autre maladresse observée chez certains candidats : un commentaire complètement déconnecté de la thématique du texte à expliquer. Ces candidats, probablement peu inspirés par le texte de l'épreuve, ont préféré présenter des connaissances bien apprises, mais ont oublié de créer par une transition judicieuse un lien entre la compréhension du texte (résumé) et l'approfondissement par un commentaire personnel. Ainsi, le document à expliquer devient un « prétexte ». Il convient de rappeler que le document de l'épreuve présente une thématique que le candidat est censé approfondir par ses réflexions personnelles, mais toujours au regard de la thématique que le candidat aura identifiée dans sa lecture du document (voire son écoute du support audio-visuel).

Pour une bonne épreuve orale, il s'agit de convaincre l'examineur par la qualité de votre allemand. C'est de toute évidence la condition *sine qua non* d'un oral bien réussi. Dans votre commentaire, la justesse de vos réflexions et une approche personnelle seront appréciées. Pensez à soigner votre conclusion : une dernière phrase bien formulée sert souvent de passerelle à l'échange avec l'examineur.

Dans cet échange, votre personnalité comptera pour beaucoup : n'ayez pas peur de défendre vos convictions bien argumentées pour ouvrir sur une véritable discussion dans l'entretien.

Sujets donnés

Les candidats se sont vu proposer des articles de la presse germanophone recouvrant des thèmes de société tels que l'essor démographique, les résultats des élections législatives de septembre 2017 ou encore l'addiction au smartphone. Si plusieurs articles ont été raccourcis pour respecter la limite réglementaire, aucun n'a été retravaillé, afin de garder l'authenticité du document. Les aides lexicales ont été peu nombreuses et réservées à des notions techniques ou rares.

Sujet vidéo :

- „Diskussion, über Kreuz-Pflicht in Behörden“, ARD 24.4.2018

Sujets-texte (deuxième langue vivante)

- „Zu oft zu viel Alkohol – Frauen ziehen mit Männern gleich“, *Berliner Zeitung*, 30.08.2017
- „Die Ost-West-Lücke schließt sich nicht“, *Die Zeit*, 5. September 2017

- „Diskriminierung auf dem Arbeitsmarkt ist schäbig und beschämend“, *Süddeutsche Zeitung*, 11.12.2017
- „Ein Glück für Bedürftige, eine Schande für den Sozialstaat“, *Süddeutsche Zeitung*, 23.2.2018
- „Deutschland im Babyglück“, *Frankfurter Rundschau*, 29.3.2018
- „In der Kita - Darum sind männliche Erzieher für Kinder so wichtig“, *Berliner Zeitung*, 9.3.2018
- „Deutschland sollte Lehren aus anderen Wahlüberraschungen ziehen“, *Die Welt*, 28.9.2017
- „Freiheit vor Gesundheit“, *Die Zeit*, 4.9.2017
- „Smartphone-Sklaven“, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 1.4.2018

Le seul candidat en allemand langue facultative avait à traiter le document :

„Zu oft zu viel Alkohol – Frauen ziehen mit Männern gleich“, *Berliner Zeitung*, 30.8.2017

8) Épreuve d'espagnol

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Cadre réglementaire

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'**espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'**espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Madame Anaël ARTUS

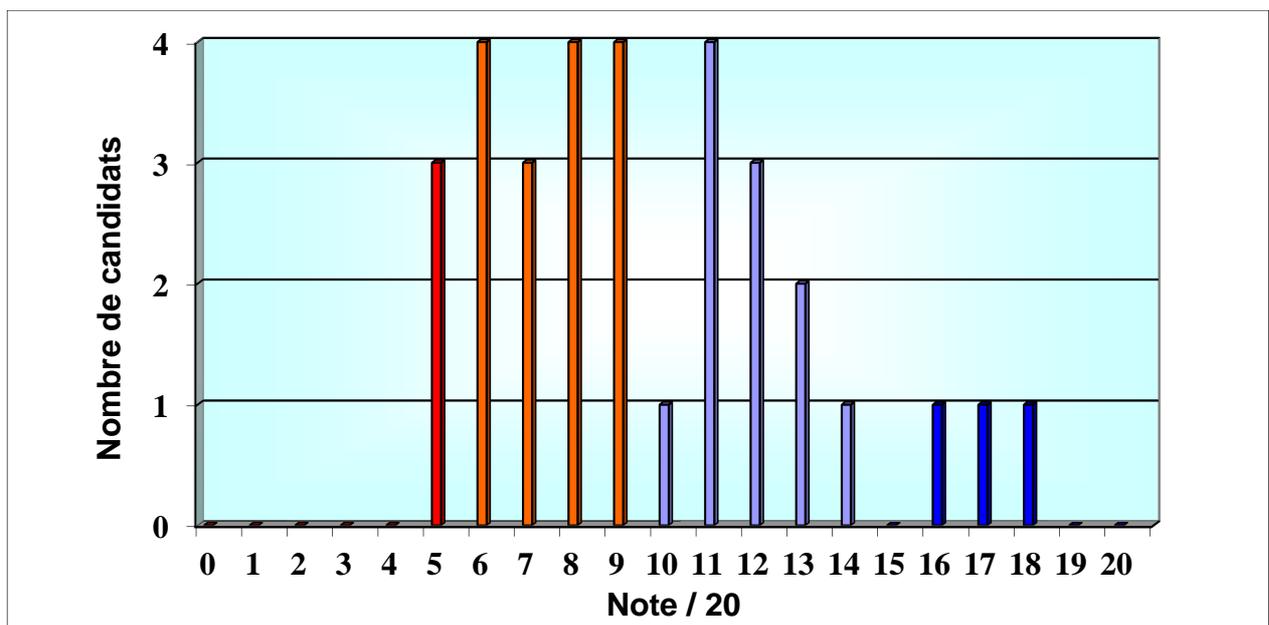
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **32**

-Note maximale obtenue : **18 / 20**

-Note minimale obtenue : **5 / 20**

-Moyenne : **9,66 / 20**



Commentaires généraux

Les prestations des candidats de la session 2018 ont globalement laissé entrevoir une culture étendue du monde hispanique, ce qui prouve que les élèves avaient fait l'effort de travailler la civilisation et les faits d'actualité.

Toutefois, le niveau de langue était globalement moins satisfaisant que les connaissances. Les candidats doivent avoir conscience du fait que la maîtrise d'une langue étrangère est un travail qui exige une rigueur intellectuelle. Seul un travail régulier sur les points de grammaire / conjugaison allié à une pratique de la langue pourra vous permettre de gommer progressivement les erreurs syntaxiques et lexicales qui sont restées, pour la session 2018, trop répandues.

Les résultats ont été très hétérogènes, allant de 5 à 18.

Commentaires particuliers

Connaissances linguistiques

(Il faut aussi consulter le *Rapport du jury* de la session 2017 sur ce point).

Certaines erreurs lexicales sont récurrentes chez les candidats. Or, un travail régulier sur les phénomènes de langue et d'expression orale pourrait vous permettre de les éviter. L'exercice de l'expression orale en continue ainsi que du dialogue en espagnol semblent nouveau et une appréhension plus régulière de celui-ci pourrait permettre aux candidats d'être moins désarçonnés le jour de l'épreuve.

Voilà donc une liste non exhaustive de certaines erreurs récurrentes qui ont terni les prestations :

- oubli de l'apocope : *tercero/ primero* ou apocope abusive lorsqu'il n'y a aucun nom derrière ;
- néologismes malvenus : ~~avanzada~~ pour avance ;
- des confusions systématiques entre les o, a et e comme terminaisons au lieu de : un **punto de vista**, **fuerte** (adj), **violento/a**, **reciente**, un **continente**, **frecuente** (adj), **una cifra**, la **muerte** (à distinguer de «el muerto» y «la muerta»), **importante**, **feminista**, **socialista**, **comunista**, **anarquista**, **independentista**... ;
- des confusions de genre regrettables : ~~la~~ fin au lieu de « **el** fin », il en va de même pour *vídeo* : ~~la~~ au lieu de « **un/ el** vídeo », ~~la~~ origen au lieu de « **el** origen », ~~las~~ límites au lieu de **los** ;
- la méconnaissance de *ser* et *estar*: ~~no soy~~ seguro, au lieu de "no **estoy** seguro", ~~estar~~ capaz au lieu de **ser capaz** ;
- des confusions entre *tener* et *haber* ;
- des erreurs de structures : ~~permettre de~~ au lieu de **permettre que + subj**, ~~lograr a~~ + inf au lieu de **lograr+ infinitif** ;
- l'oubli du subjonctif après *puede que*, *es posible que*, *para que*... ;
- des erreurs de conjugaison : ~~depende~~ au lieu de *depende*, ~~no sabe~~ au lieu de *no sé*, ~~va~~ au lieu de *voy*, ~~empeza~~ au lieu de *empieza*, ~~intervene~~ au lieu de *interviene*, ~~mostra~~ au lieu de *muestra*... ;
- la méconnaissance des participes passés irréguliers tels que *resuelto*, *escrito*...

Connaissances culturelles

(Il faut aussi consulter le *Rapport du jury* de la session 2017 sur ce point).

Lors de cette session, les confusions notionnelles sur l'Amérique Latine ont été moins nombreuses. Quelques candidats se sont toutefois distingués par leur analyse très personnelle de l'actualité : ainsi Chávez est-il devenu Sánchez, qui plus est ayant été assassiné. Outre les connaissances hasardeuses et inventions personnalisées de certains candidats, la culture générale sur le monde hispanique était globalement bonne dans les prestations. Certains candidats maîtrisaient même les dernières lois votées quelques jours avant dans certains pays (loi sur l'avortement votée par le Parlement en Argentine), ce qui révèle une fine connaissance et un suivi régulier de l'actualité qui a été valorisé.

Méthode

Cette année, les élèves étaient invités à s'exprimer en continu sur le document pendant 15 minutes avant d'être soumis à 10 minutes d'entretien.

Quelques rares prestations sont restées trop courtes et n'ont pas respecté les 15 minutes.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Nous n'insisterons jamais assez sur la régularité nécessaire à l'apprentissage de toute langue étrangère. Les fautes citées ne peuvent être éradiquées que par une écoute et une pratique régulière de l'espagnol. Les connaissances sur le monde hispanique, intrinsèquement vaste, doivent également être appréhendées progressivement. Il vous sera impossible de tout acquérir dans l'urgence du concours.

Sujets donnés

- «ETA no nos engaña », *El País*, 4/05/2018
- “Las personas mayores también comparten pisos”, Sandra López Letón, *El País*, 26/03/2018
- “América Latina se consolida como la región más violenta”, Amanda Erickson, *La Nación*, 27/04/2018
- “La marcha de #NiUnaMenos en Argentina se tiñe de verde a favor del aborto legal”, Mar Centenera, *El País*, 5/06/2018

9) Épreuve d'italien

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Cadre réglementaire

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Madame Fiorenza DONELLA

Cette année, seuls deux candidats ont présenté l'oral en LV2.

Moyenne : **13.50 / 20**

Commentaires généraux

Les deux candidats ont bien respecté les consignes des temps impartis pour la présentation des documents et pour l'analyse. Un candidat a su expliciter la structure et les enjeux de son commentaire et a montré plus d'assurance et de précision dans les références à l'actualité italienne ainsi que la référence à la civilisation, ce qui a été apprécié. Devant le document proposé, il faut savoir prendre du recul et ne pas évoquer seulement des thématiques connues qui ont un rapport relatif avec le texte.

Pour ce qui concerne le niveau de langue et sa correction, tout en étant encore améliorable, il a été acceptable et l'effort des candidats pour rechercher la précision de la formulation a été apprécié.

Commentaires particuliers

L'introduction de la présentation est un élément indispensable et il est utile de mentionner la source et la date de publication du document avant de proposer une mise en contexte plus générale. Il est donc utile de suivre l'actualité à travers la presse écrite (*Corriere della Sera, La Repubblica, La Stampa, Il Sole 24 Ore*) disponible aussi en ligne ou à travers les chaînes de télévision comme la RAI ou Mediaset, qui diffuse de l'information en continu. Ceci permettra de faire de l'exercice de compréhension et de se maintenir au courant des grands thèmes de l'actualité.

Le compte-rendu du document peut s'effectuer de façon linéaire ou thématique. Annoncer un plan du compte-rendu est toujours important, afin montrer sa bonne compréhension du document, de sa structure et de son contenu.

Pour faire un bon commentaire du document, il est indispensable d'être au fait de l'actualité de l'Italie de l'année précédente. Les documents proposés sont tirés de l'actualité récente et il faut réussir à investir les connaissances générales de la civilisation italienne à la situation précise évoquée par un document.

Au niveau de la correction de la langue, on remarque l'effort des candidats pour parler avec fluidité, avec un vocabulaire approprié et avec une prononciation correcte. On a remarqué aussi des efforts d'autocorrection appréciables.

Quelques fautes ont été remarquées concernant quelques éléments de lexique communs :

- Il problemo (au lieu de il problema)
- Il governamento (au lieu de il governo)
- Il mezo (au lieu de il mese)

Quelques fautes d'accord sur le pluriel nom + adjectif sont aussi à contrôler.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Pensez à suivre l'actualité italienne dans la presse, à la télévision, en plus d'avoir une formation générale sur les aspects historiques, économiques et sociologiques de la civilisation italienne à travers les livres disponibles dans le commerce, destinés aux étudiants des universités ou aux élèves de classe préparatoire. Entraînez-vous à écouter et à comprendre à travers les documents proposés par la presse sur Internet, à travers le site Audiolingua et par tout autre moyen qui permette le contact avec la langue orale (film, émissions culturelles, ...). Pensez à revoir le lexique à travers un lexique thématique (plusieurs sont proposés chez les libraires) et à consulter un texte de grammaire adapté pour revoir les éléments de base de la langue.

Sujets donnés

- Ius soli, l'appello di Balottelli : « Legge sulla cittadinanza va cambiata » (*La Repubblica*, 05.06.2018) ;
- Spiagge, slalom fra i rifiuti : almeno 4 per ogni passo (*La Repubblica*, 05.05.2018).

10) Épreuve d'arabe moderne

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Cadre réglementaire

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, **l'arabe moderne**, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, **l'arabe moderne**, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, **l'arabe moderne**, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, **en arabe moderne** et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Madame Sylvie CHRAIBI

Commentaires généraux

Il n'y a eu cette année aucun candidat à l'oral. Les futurs candidats peuvent donc utilement consulter le *Rapport du jury* de la session 2018 du concours « sciences économiques et sociales » pour trouver les meilleurs conseils.

11) Épreuve de chinois

Coefficient 8 ou coefficient 4 (en langue facultative)

Cadre réglementaire

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le **chinois** ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois** à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le **chinois** ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois**, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le **chinois**.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en **chinois** pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Madame Ying ZHOU

Répartition des notes

- nombre de candidats interrogés : **1**

- note obtenue : **16 / 20**

Nature et déroulement de l'épreuve

Le support de l'épreuve remis au candidat est un document écrit. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat. Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orales, en particulier en interaction.

Commentaires généraux

Le texte ne dépassant pas 400 caractères présente un phénomène majeur et en vogue en Chine depuis quelques années : la généralisation du paiement par téléphone portable parmi les jeunes consommateurs. À partir de ce texte, le candidat pouvait par exemple discuter des aspects suivants :

- les avantages et les inconvénients de ce nouveau moyen de paiement ;
- les raisons pour lesquelles la Chine a développé ce moyen de paiement aussi rapidement ;
- les éventuels changements qui s'opèrent sur les mentalités et les comportements des nouvelles générations vis-à-vis de ce nouveau moyen de paiement ;
- les réflexions sur l'idée de progrès.

Commentaires particuliers

Les niveaux de compréhension et d'expression orales du candidat sont tout à fait honorables. Il a une bonne maîtrise des bases de la langue chinoise. Son débit est assez fluide avec un vocabulaire globalement correct, même parfois riche.

Mais la compréhension du texte n'est pas totale. Si le candidat a bien compris que le sujet tourne autour du téléphone portable, il n'a pas su discerner le vrai thème et n'a pas été capable de suivre la logique du texte.

En ce qui concerne l'aptitude du candidat à la communication, il a bien préparé l'épreuve et connaît bien les modalités de l'entretien. Il a fait preuve de dynamisme et d'une réelle volonté de s'exprimer.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Pour être plus convaincant dans cette épreuve, il faut :

- avoir un niveau minimal de compréhension et d'expression orales A2, voire plus pour mieux préparer les commentaires sur des sujets d'actualité très variés de la société chinoise ;
- avoir un minimum de notions sur la civilisation chinoise et élargir les champs lexicaux en rapport avec les faits de société et les événements dans l'actualité chinoise pour mieux appréhender les thèmes abordés ;
- savoir bien présenter et structurer le résumé et le commentaire : définir le thème, annoncer le plan, annoncer la structure des commentaires. En outre, il faut faire très attention aux enchaînements des différentes parties pour mieux articuler les propos et les rendre clairs et cohérents.

12) Épreuve de russe

Coefficient 8 ou coefficient 4 (langue facultative)

Cadre réglementaire

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le **russe** ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le **russe**, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le **russe** ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le **russe**, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le **russe** ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en **russe**, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Madame Olga BELOVA

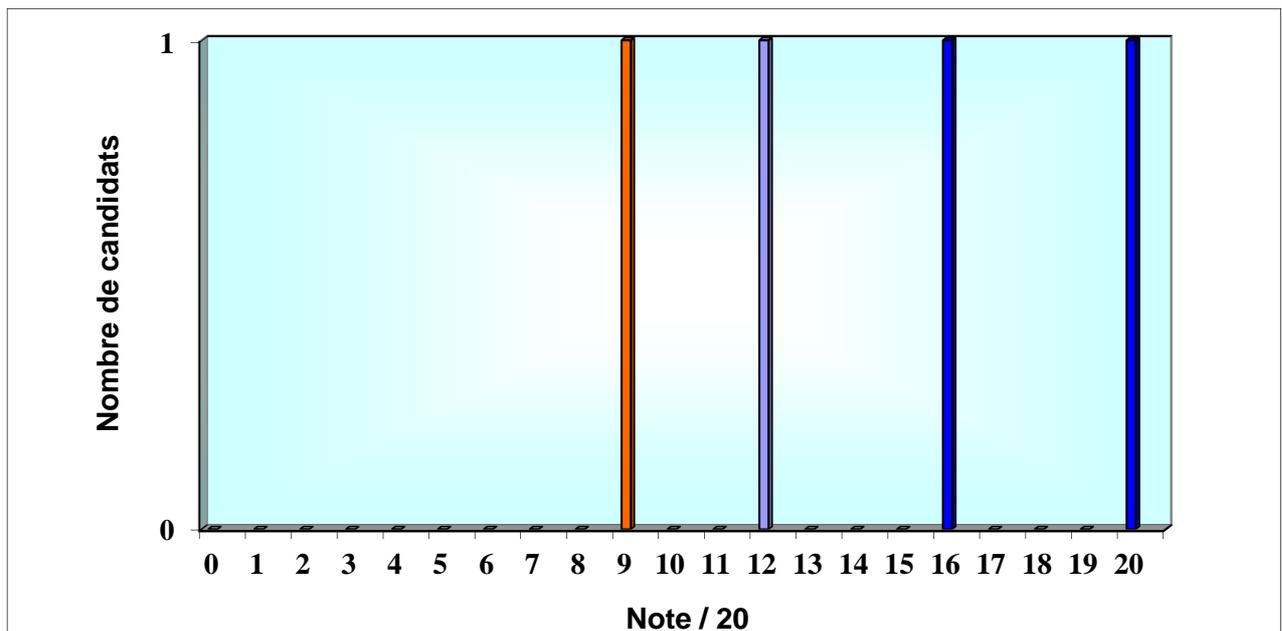
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **4**

-Note maximale obtenue : **20 / 20**

-Note minimale obtenue : **09 / 20**

-Moyenne : **14 / 20**



Nature et déroulement de l'épreuve

Les épreuves orales de russe consistent, pour les LV2 comme pour les LVF, en une épreuve de 25 minutes précédée d'une préparation de 30 minutes. Ces épreuves se composent d'un commentaire de document, suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Les textes proposés comme base de la production orale du candidat sont des articles récents de presse russophone rédigés en langue simple, particulièrement pour les LVF, accompagnés de notes de vocabulaire pour les notions techniques ou rares.

Les thèmes des articles proposés étaient les suivants :

- l'histoire de l'homme de sciences Kliment Timiriachev, qui a découvert la photosynthèse, et l'importance que ses découvertes continuent à jouer dans le monde actuel ;
- l'histoire de la candidate russe à l'« Eurovision junior » et les éventuels enjeux politiques de ce concours international ;
- la vie professionnelle de l'hôtesse de jets privés et l'évolution des oligarques russes des années 1990 jusqu'à aujourd'hui.

Commentaires généraux

Deux candidats ont su montrer un bon niveau d'expression orale et donner leurs points de vue sur les thématiques abordées dans les articles. La communication des deux autres était entravée, de manière plus ou moins forte, par des lacunes lexicales et grammaticales. Evidemment, les exigences pour les LV2 et les LVF ne sont pas les mêmes et les fautes ne sont pas pénalisées de la même manière.

Commentaires particuliers

Le premier candidat en LVF n'a pas su commenter le document et a montré un niveau de russe nettement insuffisant. Le candidat a fait le choix de travailler préférentiellement les autres matières.

Les deux autres candidats en LVF étaient très à l'aise dans leur communication. Ils ont réalisé une très bonne préparation et ont montré beaucoup d'enthousiasme aussi bien pendant leur prise de parole que pendant l'entretien avec le jury.

Le seul candidat en LV2 n'a fait qu'un commentaire trop bref et trop superficiel de l'article, mais il a su cependant se rattraper au moment de l'entretien avec le jury, en montrant une compréhension globale du document, un plaisir de communiquer en russe et un niveau de langue tout à fait correct.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Les candidats devraient s'intéresser davantage à l'actualité politique, culturelle et sociale de la Russie pour pouvoir porter un regard critique sur les textes proposés. Il est conseillé aux candidats d'éviter de répondre systématiquement par un seul mot. Ils devraient essayer de développer leurs réponses et de montrer de l'enthousiasme dans la communication.

Les candidats en LVF devraient trouver des astuces communicatives pour contourner les difficultés et les lacunes (en s'appuyant sur la question posée, en utilisant la paraphrase, les mots transparents etc.). Une bonne maîtrise des structures grammaticales et des verbes les plus courants est indispensable pour pouvoir s'exprimer dans une langue étrangère.

Il est important de lire l'article du début à la fin, sans forcément s'attarder sur tous les détails.

En guise de conclusion de la prise de parole, une réaction personnelle est bienvenue.

13) Épreuve de latin - grec

Coefficient 8 ou coefficient 4 (langue facultative)

Cadre réglementaire

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : **latin ou grec ancien**.

L'épreuve de langue ancienne

L'épreuve consiste en une traduction, un commentaire personnel et un entretien en langue française avec l'examineur, à partir d'un texte. Pendant le temps de préparation, le candidat peut disposer d'un dictionnaire.

Aucun programme n'est fixé pour cette épreuve.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le **grec ancien ou le latin**.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

En langue ancienne, l'épreuve consiste en la traduction d'un texte tiré d'une liste de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Cette liste de textes est définie chaque année par circulaire annuelle sous timbre DRHAT/SDF.

La traduction est suivie d'un entretien avec l'examineur en langue française et en rapport avec le texte.

Explicitation de l'épreuve

L'épreuve de langue ancienne

Un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve de latin ou de grec est une épreuve de langue et de culture de l'Antiquité ; le candidat est donc jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque ainsi que sur les enjeux historiques, littéraires et culturels de l'extrait proposé. La connaissance des notions fondamentales d'histoire et de littérature anciennes constitue donc une aide précieuse pour le commentaire.

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte. Il procède à la traduction d'un passage délimité par l'examineur et propose le commentaire de la totalité de l'extrait. L'organisation du commentaire (linéaire ou organisé) est laissée au libre choix du candidat.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat, à préciser les enjeux littéraires, historiques et culturels de l'extrait et enfin à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Si le choix du candidat porte sur **une langue ancienne** (grec ancien ou latin), un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve en langue ancienne – latin ou grec – consiste en la traduction d'un extrait tiré d'une liste de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec.

Cette liste fait l'objet d'une circulaire annuelle sous le timbre de la direction des ressources humaines de l'armée de terre / sous-direction formation (DRHAT/SDF).

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte, puis il procède à la traduction de l'extrait. Il conclut en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat ; il veille à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

Rapport de l'examineur : Monsieur François PICHOT

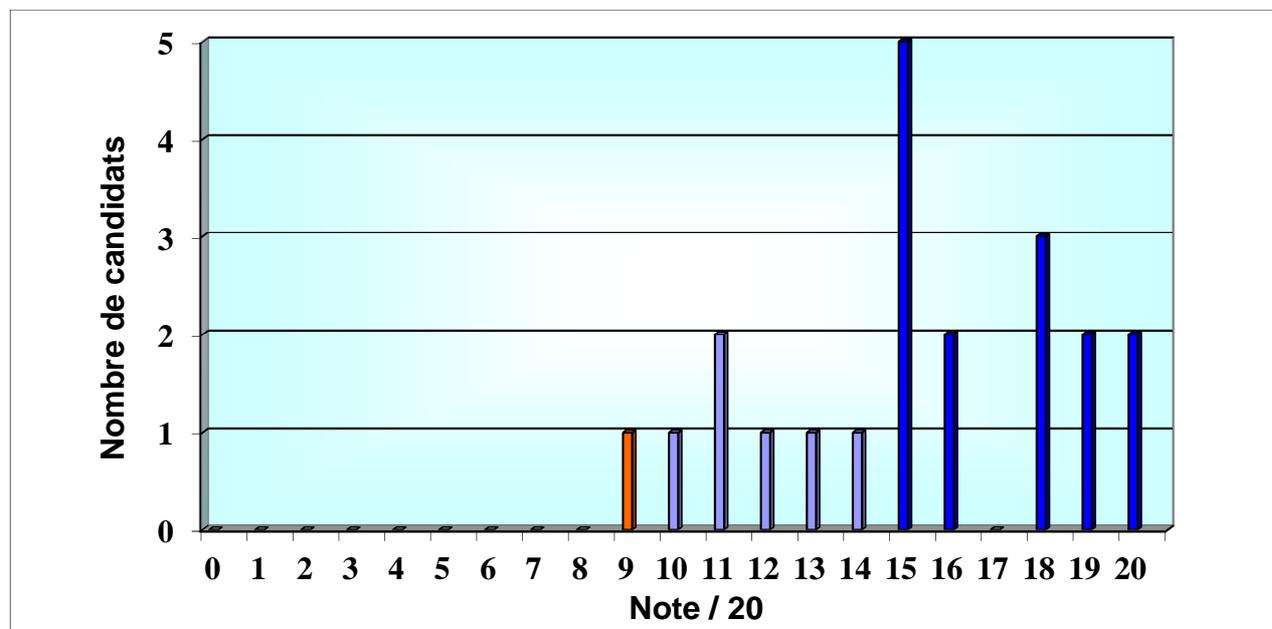
Répartition des notes

-Nombre de candidats interrogés : **20**

-Note maximale obtenue : **20/ 20**

-Note minimale obtenue : **09/ 20**

-Moyenne : **15,19 / 20**



Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve de langue ancienne

Il n'y a pas de programme spécifique pour cette épreuve, et les extraits sont tirés de la littérature classique latine ou grecque.

Le candidat est interrogé sur un texte d'une trentaine de lignes, dont il doit traduire une partie (une dizaine de lignes) et qu'il doit ensuite commenter dans son intégralité. La partie qui ne doit pas être traduite est proposée à la fois dans sa langue d'origine, et dans une traduction. L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. L'essentiel de l'épreuve consiste en la traduction, mais le commentaire n'est pas à négliger pour autant. Le niveau attendu est celui de la classe de Première Supérieure.

L'épreuve facultative de langue ancienne

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

L'épreuve en langue ancienne consiste en la traduction, suivie d'un commentaire, d'un texte tiré d'un groupement de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Ce groupement est défini chaque année par une circulaire ministérielle. La traduction est suivie par un commentaire du texte. L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. Le niveau de l'épreuve est celui du baccalauréat, avec une bonne connaissance de la grammaire.

Commentaires généraux

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte, le lit, le traduit, puis le commente en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel de l'extrait proposé.

La traduction est la partie essentielle de l'épreuve, elle ne doit pas être sacrifiée au profit du commentaire, qui peut enrichir la prestation, mais qui ne saurait la constituer à lui seul. L'épreuve de latin ou de grec est une épreuve de langue, le candidat sera donc jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque, sur sa connaissance de la syntaxe, de la morphologie et des règles principales de grammaire. Il faut donc, tout au long de l'année, revoir conjugaisons et déclinaisons, afin de démontrer sa maîtrise de la langue ancienne. Ces connaissances jouent un grand rôle lors de la reprise, lorsque le candidat est interrogé sur un groupement de mots mal traduits.

Le commentaire vise à dégager l'intérêt littéraire, historique et stylistique du texte, en s'appuyant précisément sur les mots de l'extrait. La connaissance de l'histoire et de la littérature anciennes peut être une aide précieuse pour enrichir le propos.

La reprise procède en deux temps : d'abord le candidat est invité à revenir sur quelques points de la traduction, et à corriger certaines analyses syntaxiques, morphologiques ou grammaticales. Il est interrogé ensuite sur quelques-unes des idées exprimées dans le texte.

Commentaires particuliers

Il y a eu cette année 20 candidats, dont 3 en grec ancien, et, sur les 17 candidats en latin, 13 en épreuve facultative.

Les prestations ont été dans l'ensemble très satisfaisantes.

Il faut veiller cependant à davantage de rigueur dans l'analyse logique de la phrase. Les propositions infinitives, relatives, interrogatives, principales ou subordonnées ne sont pas toujours bien perçues. On attend du candidat qu'il connaisse les différents usages du subjonctif, plus fréquent en latin qu'en français. Des étourderies peuvent être aisément évitées : il faut veiller à ne

pas mélanger le temps des verbes ni le nombre des substantifs ; trop souvent le plus-que-parfait est traduit par un imparfait, le parfait par un imparfait, un substantif singulier par un substantif pluriel ou inversement. Les pronoms relatifs, personnels, interrogatifs, les pronoms et adjectifs indéfinis, les pronoms-adjectifs démonstratifs *hic, haec, hoc, iste, ista, istud, ille, illa, illud*, ou encore *ipse, ipsa, ipsum* sont souvent méconnus des candidats.

Certaines prestations ont été excellentes et ont montré une bonne connaissance de la langue ancienne, tout en proposant un commentaire riche et stimulant. Un candidat a ainsi eu l'heureuse idée de scander un vers de Virgile, marquant par là une parfaite maîtrise des règles de prosodie de l'hexamètre dactylique, et en a fait un commentaire littéraire précis et pertinent. Une candidate, interrogée sur la description de Besançon par César dans *La Guerre des Gaules*, a appuyé son propos par un croquis fait au brouillon, qui synthétisait et illustrait pleinement son argumentation.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Cette épreuve, d'un niveau accessible, requiert tout de même un travail régulier tout au long de l'année. Une bonne connaissance de la grammaire et de la morphologie latine ou grecque est attendue de tous les candidats.

Les textes du programme doivent être connus et maîtrisés par ceux qui passent l'épreuve facultative.

La pratique régulière de la lecture cursive de textes grecs ou latins est recommandée pour les candidats qui passent l'épreuve hors programme.

Exemples de textes pour l'épreuve hors programme

Ovide, *Les Métamorphoses*, IX, 101-133.

Cicéron, *Pro Milone*, XXXVII, 101-102.

14) Épreuves sportives

Coefficient 10

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr – Arrêté du 24 novembre 1998 modifié relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.)

Les épreuves sportives des concours, le barème et les conditions d'exécution de ces épreuves sont principalement prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié précité.

La moyenne sur 20 des notes obtenues à ces épreuves est affectée d'un coefficient 10. Les points obtenus sont comptabilisés dans le cadre des épreuves d'admission.

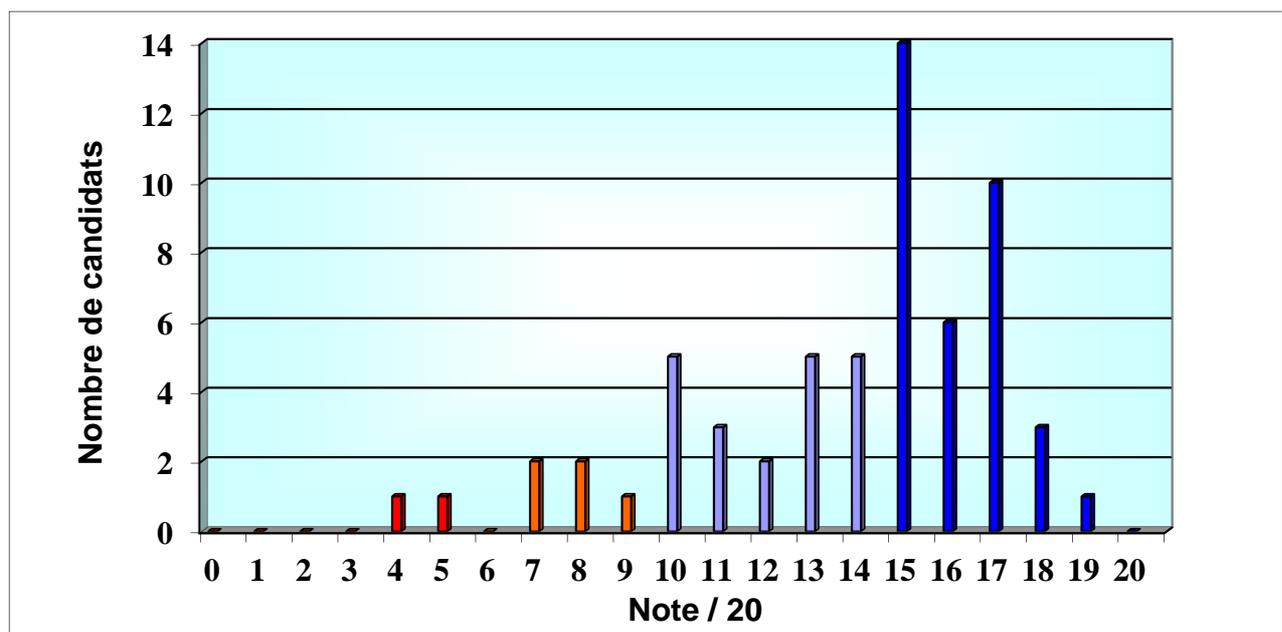
Tout candidat qui, pour une raison quelconque, est contraint d'interrompre les épreuves sportives peut être, sur décision du président du jury, autorisé à effectuer ces épreuves avec une autre série du même concours. Il doit alors passer la totalité des épreuves sportives.

Les candidats, ayant effectué ces épreuves, la même année, dans le cadre de l'un des concours prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 précité, peuvent faire valoir un relevé de performances. Ce relevé est à produire **avant** l'exécution des épreuves sportives du concours considéré.

Rapport de l'examineur : Capitaine Gilles NOISETTE

Répartition des notes

- Nombre de candidats interrogés : **61**
- Moyenne maximale obtenue : **18,50/20**
- Moyenne minimale obtenue : **4,25/20**
- Moyenne : **13,75** (en 2017 : 14,01)



Nature et déroulement de l'épreuve

Tous les candidats ont évolué dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires.

Les candidats enchaînent les épreuves dans l'ordre suivant :

- tractions ;
- abdominaux ;
- 50 m nage libre ;
- 50 m vitesse sur piste ;
- 3 000 m sur piste.

Les épreuves de tractions et d'abdominaux sont notées sur 10. Les points ainsi obtenus s'additionnent pour fournir une note sur 20.

La moyenne des épreuves de sport, qui est calculée également sur 20, est affectée d'un coefficient de 10.

Une moyenne aux épreuves de sport inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.

Commentaires généraux

Les bonnes relations avec le bureau concours et le soutien administratif d'excellente qualité ont permis d'évoluer sereinement et de produire un travail accompli. Les épreuves se sont déroulées dans des infrastructures sûres et adaptées et avec du matériel spécifique suffisant (il est à noter que la piste du lycée de Saint-Cyr-l'École mesure 333 m).

Le nombre important de moniteurs d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS) affectés aux tâches de chronométrage, mesures des performances et encadrement a constitué un autre atout décisif du bon déroulement des épreuves.

Les épreuves sportives imposées réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires correspondant aux exigences du métier d'officier. En effet, la force physique, l'endurance, la résistance et la volonté doivent ici être exploitées au mieux.

Nous constatons un bon niveau physique et une bonne préparation technique pour tous les candidats issus des lycées militaires et un niveau moindre pour une grande majorité des candidats issus d'autres lycées. Compte tenu de l'importance du coefficient des épreuves sportives, de l'existence d'une moyenne éliminatoire et de la nécessité de réussir la formation assurée ultérieurement à l'ESM, il est essentiel que les candidats motivés issus des CPGE des lycées publics et privé sous contrat se donnent les moyens de réussir aussi bien que leurs camarades des lycées du ministère des armées, au niveau de la condition physique, au niveau de la maîtrise technique des épreuves et enfin en matière de connaissance précise de ce qui attendu au concours (à cet égard, on ne saurait trop recommander la lecture de ce rapport sur quelques années et bien sûr la connaissance de l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié, mentionné plus haut). **Le matériel nécessaire à la préparation est à la portée de tous, notamment une barre de traction, et un entraînement régulier et bien conduit permet aux candidats assidus d'obtenir des résultats honorables.** »

Le candidat, pour être autorisé à participer aux épreuves sportives, doit impérativement présenter :

- un certificat médical délivré par un médecin des armées datant de moins d'un an et mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives,
- ou un certificat médical (selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 24 novembre 1998) délivré par un médecin civil au choix du candidat, mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent s'assurer, avant de quitter le praticien, que toutes les mentions utiles figurent bien : tampon et signature du praticien et surtout croix dans la case aptitude, autorisant le candidat à subir les épreuves sportives.

Par ailleurs, pour pallier l'éventuel oubli du document, il est préconisé de le scanner et de le conserver en mémoire sur le téléphone portable. Un envoi par mail pourra ainsi être effectué sur place.

Commentaires particuliers

Cette année les épreuves sportives ont été effectuées en matinée. Cette situation devrait perdurer l'an prochain.

Les candidats du concours littéraire sont apparus motivés et assez bien préparés physiquement. La moyenne générale (13,75) révèle un assez bon niveau d'ensemble.

Toutefois, aucun candidat n'a pu obtenir une très excellente moyenne, la note la plus haute se situant à 18,5 et seuls six ont obtenu une note supérieure à 17/20. Ces dernières moyennes montrent cependant tout l'intérêt d'une véritable préparation physique, fondée sur de réelles qualités athlétiques. Les candidates pourraient profiter d'une meilleure préparation (tractions, course à pied) : à cette session, seulement 2/11 arrivent à obtenir de bons résultats (moyenne supérieure à 15/20). L'existence d'une moyenne éliminatoire pour les épreuves sportives doit d'ailleurs inciter les candidats motivés à mieux appréhender leur préparation physique pour ce concours.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Il est rappelé que les épreuves de sport ne s'improvisent pas. S'il est assez aisé de s'entraîner plus particulièrement à certaines épreuves, prises indépendamment (abdominaux, tractions, course à pied), l'enchaînement de celles-ci exige une bonne constitution.

Les candidats doivent être munis dès le jour de convocation de leurs divers équipements et tenues de sport (dont principalement des chaussures de course, un short, un tee-shirt, un maillot de bain).

Tractions

L'acquisition d'une barre de tractions auprès d'une grande surface généraliste en articles de sport pourra être effectuée en vue de l'installation sur un chambranle de porte. **Attention** les tractions doivent être réalisées en pronation.

Le port de gants pour l'épreuve des tractions est interdit.

3 000 mètres

L'épreuve du 3 000 m nécessite une bonne préparation avec des spécialistes compétents, en se rapprochant d'un club de course ou d'un professeur de sport.

50 mètres en bassin

Dans l'épreuve du 50 m en bassin, les candidats ont tendance à stopper l'effort dans le dernier mètre pour glisser dans l'eau. Cette manœuvre génère le risque de perdre de précieux dixièmes de seconde au chronométrage. Il est donc préconisé de poursuivre le mouvement jusqu'au contact avec le mur. En brasse, ce contact doit être réalisé avec les deux mains.

50 mètres course

Si le règlement du concours autorise les chaussures à pointes, les candidats doivent prendre le soin de vérifier ou de faire vérifier leur paire de chaussures par un professionnel ou de se doter le jour de l'épreuve du lot complet de pointes et de l'outil pour les monter : **seules les pointes ne dépassant pas 6 mm sont admises.**

Lors du passage des épreuves, il faut :

- rester concentré sur sa prestation, être à l'écoute des explications techniques données par les moniteurs EPMS ;

- penser à s'hydrater régulièrement (tout est facilité sur place pour le faire).

Arrêté de nomination des jurys des concours d'admission à l'ESM en date du 7 mai 2018

La ministre des armées,

Vu le décret 2008-940 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 modifié relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés membres des jurys dont la compétence s'exerce pour l'admission des concours d'admission à l'École spéciale militaire, organisés en 2018, les personnes dont les noms suivent :

- **Président des jurys**

Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Yves PONCELET

- **Vice-président des jurys :**

Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Dominique OBERT

- **Officier supérieur, adjoint du président :**

pour les concours en sciences économiques et sociales et concours littéraire :

Titulaire : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER

Suppléants : Commandant Jean-Baptiste ANGOT
Colonel Louis de FIRMAS de PÉRIÈS

pour le concours scientifique :

Titulaire : Colonel Louis de FIRMAS de PÉRIÈS

Suppléants : Commandant Jean-Baptiste ANGOT
Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER.

Article 2

Sont également désignés membres des jurys d'admission :

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours scientifique, qui pourront être répartis en groupes d'examineurs :**

Monsieur Julien AUROUET
Monsieur Erwin AUTIER
Monsieur Aymeric AUTIN
Madame Sylvie BARSU
Madame Laure BLANC-HALÉVY
Monsieur Alain BLANDIGNÈRES
Madame Claire BONNOIT-CHEVALIER
Madame Pauline BOULLEAUX-BINOT
Madame Marianne CHAPOULY
Madame Sophie COURTADE-TARDIVEL
Madame Alexandra COURTEAUX
Monsieur Clément DEBLIECK
Monsieur Jean DERVIEUX
Madame Mathilde DUNOYER
Monsieur Vincent FREULON
Monsieur Cédric GAMELON
Monsieur Niels GAUDOUEN
Madame Blandine GAUVIN
Monsieur Sylvain JUHEL
Monsieur Erik LACOMBE
Monsieur Pierre MAUBORGNE
Madame Hélène MONIN-SOYER
Monsieur Pascal MONTFROND
Monsieur Silvère NURIT
Monsieur Laurent OLLIER
Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI
Monsieur Nicolas PARTRICK
Monsieur Sylvain PELLETIER
Monsieur Maxime PERCIE DU SERT
Madame Laetitia PEYROUX
Madame Maud SAVEYROUX
Madame Emmanuelle SÉBERT

Monsieur Simon STUKER
Monsieur Guillaume TOMASINI

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours littéraire :**

Madame Anaël ARTUS
Madame Olga BELOVA
Madame Laure BLANC-HALÉVY
Monsieur Karim CHABANI
Madame Sylvie CHRAÏBI
Madame Fiorenza DONELLA
Monsieur Luis DA SILVA
Monsieur Gérald GAUDENS
Madame Axelle GUILLAUSSEAU
Monsieur François PICHOT
Monsieur Rainer POHL
Monsieur Pierre STRAGIOTTI
Monsieur Roderick-Pascal WATERS
Madame Ying ZHOU

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours en sciences économiques et sociales :**

Monsieur Vincent BAROU
Madame Olga BELOVA
Monsieur Stéphane CAPDEVIELLE
Madame Sylvie CHRAÏBI
Monsieur Luis DA SILVA
Monsieur Benoît DEFOIX
Madame Fiorenza DONELLA
Monsieur Xavier ENSELME
Madame Marguerite GAGNEUR
Madame Camille HÉMARD
Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI
Madame Susan WALTERS-GALOPIN
Madame Ying ZHOU

Article 3

Sont également désignés pour les épreuves d'admission, examinateurs communs pour les trois concours prévus par l'article 16 de l'arrêté de référence, d'une part, les professeurs nommés à l'article 2 du présent arrêté pour les concours dans lesquels ils n'ont pas déjà été désignés, et d'autre part, les professeurs agrégés dont les noms suivent :

Monsieur Rachid BENCHÉRIF
Madame Célia CARCHEREUX
Madame Claudia DE OLIVIERA GOMES
Monsieur Daniel DIDIER
Monsieur Grégory DUBOIS
Monsieur Fabrice DULERY
Madame Elodie FLORES
Madame Christelle GARNICHE
Monsieur Olivier GOLLIARD
Monsieur Sébastien HÉMON
Madame Elodie JANE-SIMS
Madame Marion LOPEZ-BURETTE
Madame Clara MORESSA
Madame Florence ORWAT
Madame Françoise QUÉDILLAC
Madame Emmanuelle ROUSSET
Monsieur Nicolas SCHOENENWALD
Monsieur Antoine SEELEUTHNER

Article 4

Le directeur des ressources humaines de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Florence PARLY